

# Le bâtiment est

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **40 (1987)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE BÂTIMENT EST

Fig. 25. 2a sur coupe architecturale A-A, voir 24/25

Fig. 26. 30a sur coupe architecturale B-B, voir 24/25

LE BÂTIMENT EST

N°	Local	Description	Alt. (m)	Alt. (m)	État	Profondeur	Produit par	Extensivité	Exploitation	Qualité	Quantité par	Prévisions
												1 2 3 4 5
185	15-16	Bois dans les locaux de machine avec l'échelle de bois	402,85	402,20	63 18				19 27		10 104	
186	20-4	Canal de circulation	282,85	282,20	64 03	10 18			19 27		2 26	
187	15-16	Arrière de cette pièce de machine pour l'entretien des machines	402,85	402,04	64 03					10 104	26	

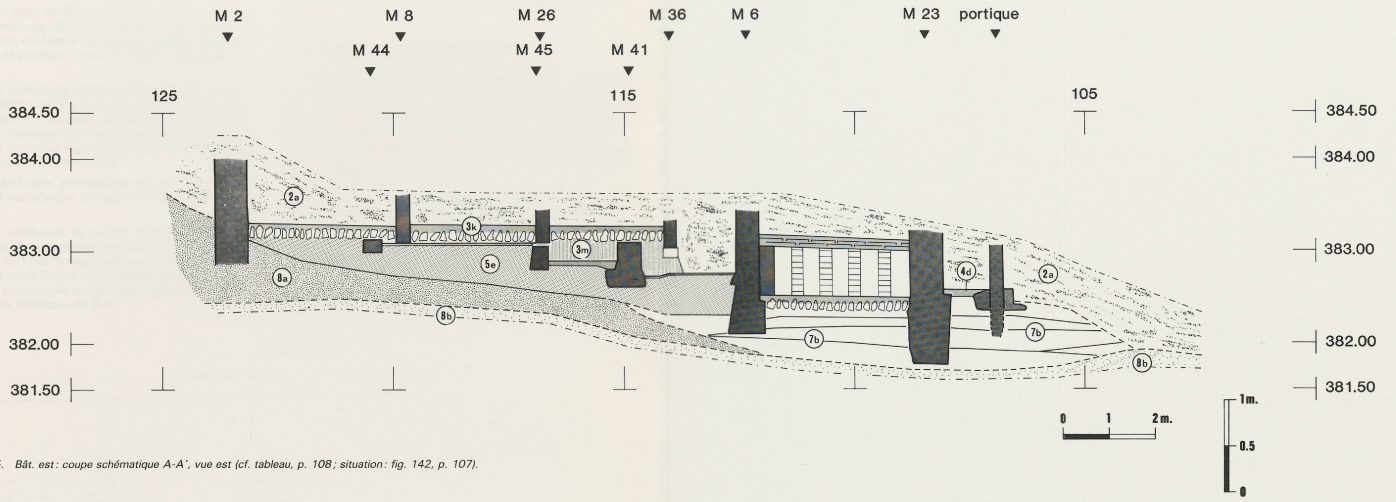


Fig. 85. Bât. est : coupe schématique A-A', vue est (cf. tableau, p. 108 ; situation : fig. 142, p. 107).

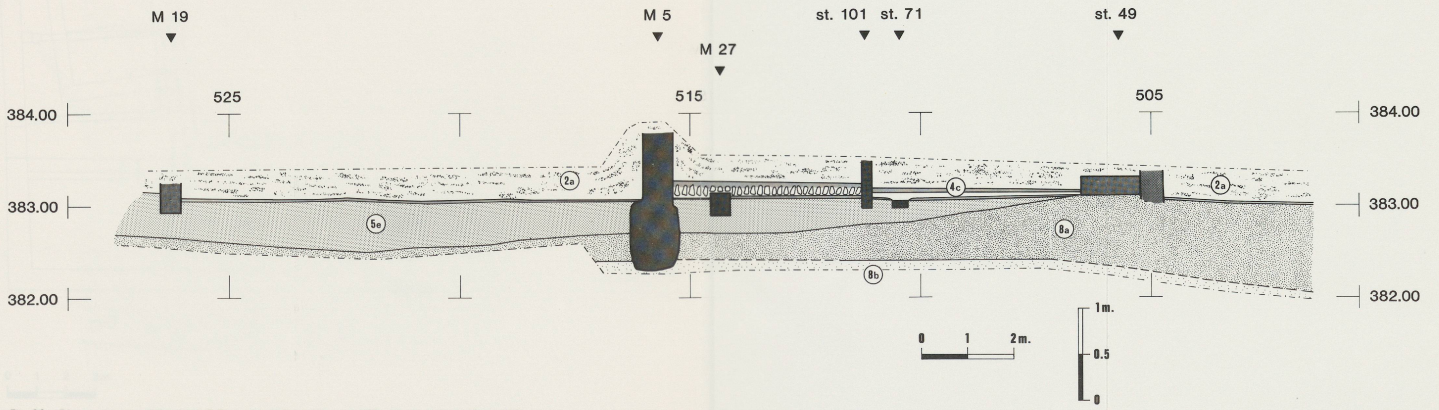


Fig. 86. Bât. est : coupe schématique B-B', vue nord (cf. tableau, p. 108 ; situation : fig. 142, p. 107).

## 1. Situation, géologie, relief

(cf. fig. 85-86, p. 74 bis)

Au pied de la terrasse de 30 m, à l'extrémité septentrionale de la terrasse de 10 m, le secteur présente une surface irrégulière en forme de large cuvette, peu profonde, qui se développe sous la partie explorée du bâtiment.

Le sous-sol est composé d'une alternance de dépôts lacustres, constitués de lits successifs de sables et de graviers gris, souvent oxydés en surface (c. 8b). Au-dessus, se sont déposés des matériaux de ruissellement provenant de la terrasse supérieure (sables et graviers oxydés à matrice argileuse, c. 8a).

Ces données générales permettent de restituer le relief antérieur à l'installation romaine de la manière suivante :

– Dans le sens nord-sud, le terrain descend en pente relativement régulière jusqu'au fond de la cuvette. Celle-ci est limitée au sud par la résurgence des dépôts lacustres, perceptible sous forme d'une légère éminence. Au-delà, le sol naturel retrouve son pendage faible et régulier en direction de la terrasse de 3 m.

– Dans le sens est-ouest, nous avons pu observer une rupture de pente marquée, située sous l'entrée principale du bâtiment, qui délimite l'extrémité orientale de la cuvette. Sinon, le terrain accuse un léger pendage vers l'ouest.

## 2. Vestiges préhistoriques

Il faut signaler la découverte de 2 tessons préhistoriques (Bronze final), non roulés, dans les dépôts de ruissellement (c. 8a), à quelques centimètres au nord des fondations du mur M1 et à l'altitude de 381,81 m. Cette trouvaille est à mettre en relation avec la sépulture, vraisemblablement contemporaine, localisée immédiatement au nord du bâtiment occidental, dans la même situation stratigraphique (cf. supra, p. 7).

Rappelons pour mémoire que la terrasse de 10 m est occupée par l'homme de manière presque continue depuis le Mésolithique (cf. Vidy 1983, p. 55).

## 3. Etat I (cf. fig. 87, p. 75)

L'état I se matérialise tout d'abord par l'établissement d'une aire de travail au sommet des niveaux naturels

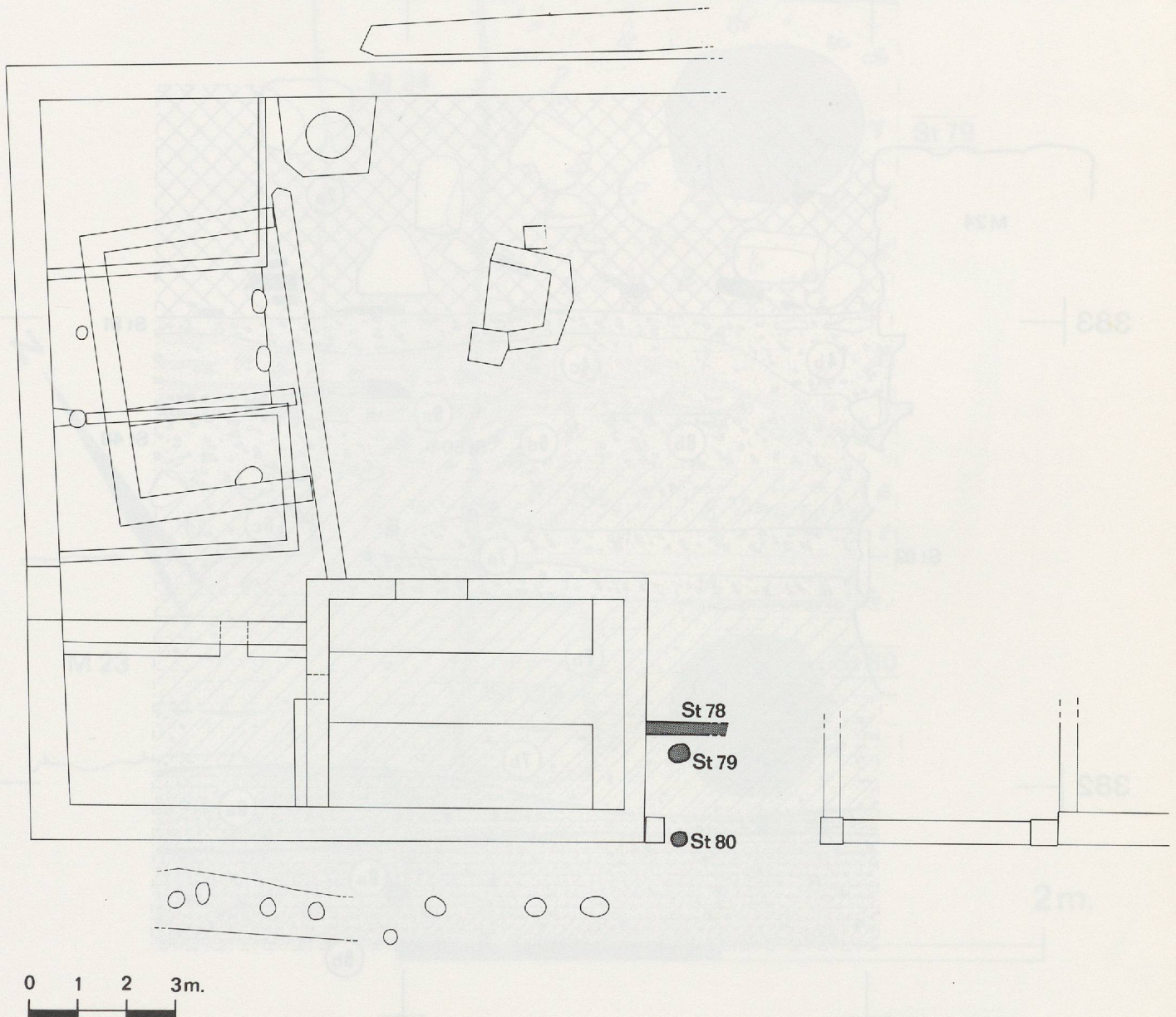


Fig. 87. Bât. est : plan schématique de l'état I.

(st. 29 et 135, c. 7d; cf. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis) et par une importante succession de remblais hétérogènes rapportés (c. 7b), qui comblent progressivement la dépression naturelle tout en accentuant la rupture de pente méridionale (cf. fig. 85, p. 74 bis). Relevons que cette cuvette naturelle forme un véritable bassin où affleure la nappe phréatique. Ce fait explique l'ampleur des remblais d'aménagement ainsi que leur nature argileuse (rôle d'assainissement et d'isolation). La présence de niveaux de marche ainsi que de légères traces d'occupation (c. 7c) intercalés dans l'épaisseur de ces dépôts semblent indiquer que cette entreprise s'est effectuée en plusieurs étapes. Ces terrassements sont couronnés par un sol de sable et de gravier damés (st. 82, c. 7a; cf. strati. D86, fig. 88, p. 76) où s'installent des structures

légères (trous de poteaux st. 79 et 80 et traces de poutre horizontale st. 78; cf. fig. 89, p. 77). L'étendue et le plan exact de cette implantation restent inconnus; les aménagements postérieurs ont en effet oblitéré presque totalement ces vestiges, sauf sous l'entrée principale du futur bâtiment. Il est cependant peu probable qu'il s'agisse là d'un véritable habitat, puisqu'aucune trace d'occupation ou de démolition n'a pu être mise en relation avec les structures observées.

Un abondant matériel céramique provenant des remblais « anciens » fournit une datation comprise entre 50 et 100/120 ap. J.-C.; il autorise à dater les structures susmentionnées entre la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. et le moment où sont réalisés les aménagements de l'état IIa (fin du II<sup>e</sup> - début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

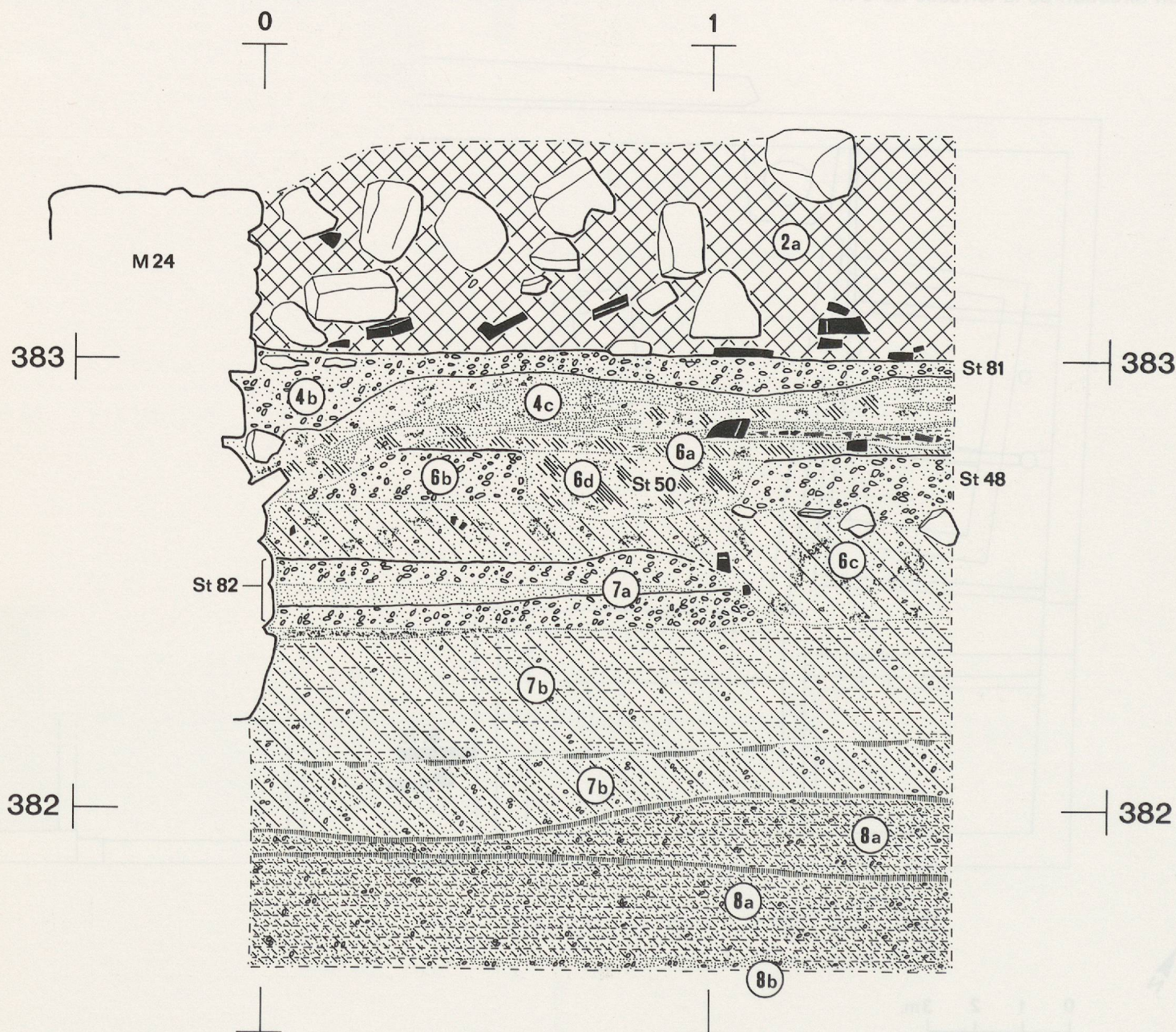


Fig. 88. Bât. est : strati. D86, vue nord (cf. tableau, p. 108; situation : fig. 142, p. 107).

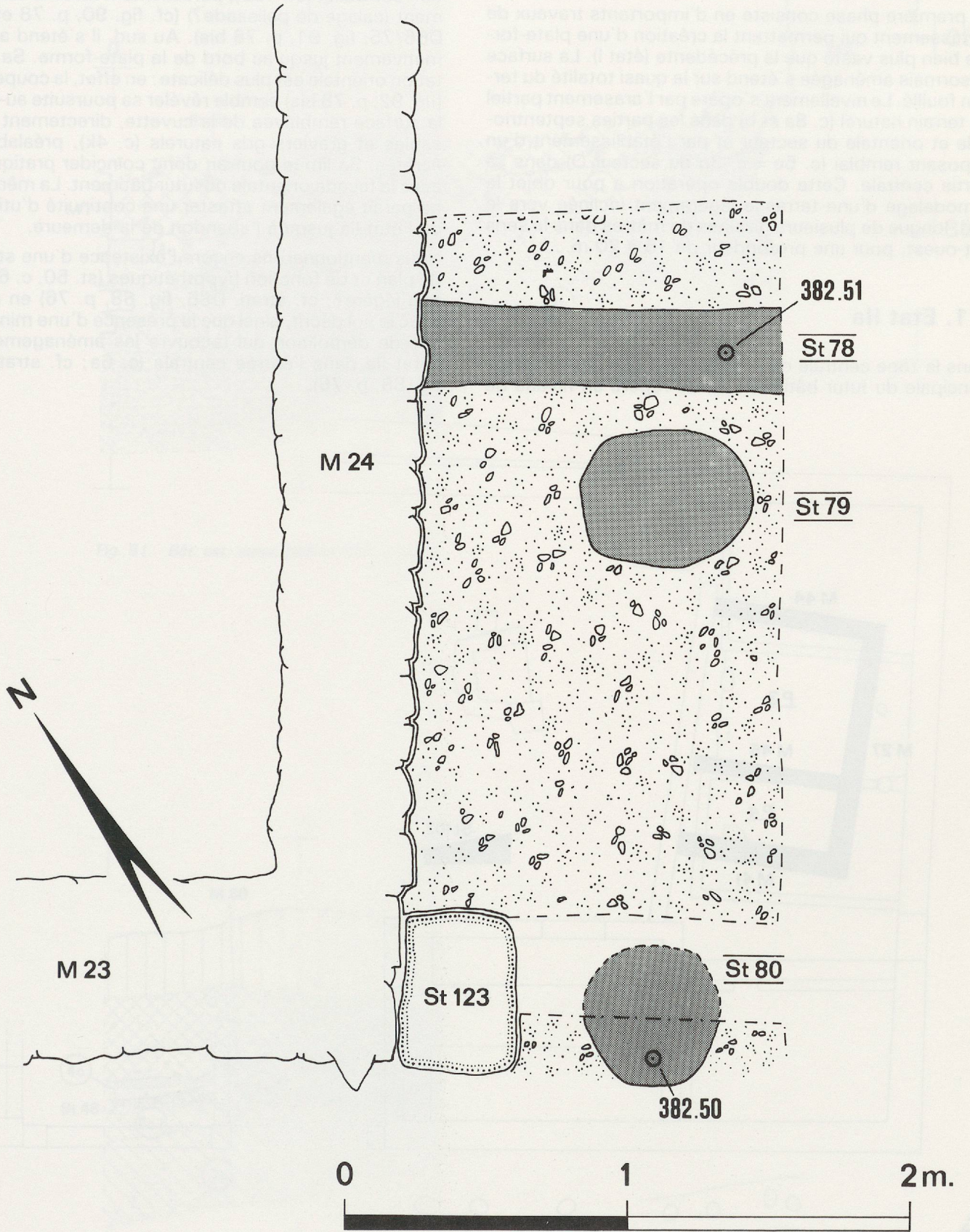


Fig. 89. Bât. est: plan des structures de l'état I.

#### 4. Etats IIa et IIb (cf. fig. 90, p. 78)

La subdivision de l'état II est rendue nécessaire par l'impossibilité de mettre en relation de manière certaine, si ce n'est sur le plan chronologique, les vestiges les plus anciens dégagés dans la partie occidentale de la cour (II b) et ceux observés dans la zone de l'entrée principale du bâtiment (IIa).

La première phase consiste en d'importants travaux de terrassement qui permettent la création d'une plate-forme bien plus vaste que la précédente (état I). La surface désormais aménagée s'étend sur la quasi totalité du terrain fouillé. Le nivellement s'opère par l'arasement partiel du terrain naturel (c. 8a et b) dans les parties septentrionale et orientale du secteur et par l'établissement d'un imposant remblai (c. 5e = c. 3g du secteur O) dans sa partie centrale. Cette double opération a pour objet le remodelage d'une terrasse légèrement inclinée vers le sud, longue de plusieurs dizaines de mètres dans le sens est-ouest, pour une profondeur de 15 à 20 m.

##### 4.1. Etat IIa

Dans la zone centrale de la cour, ainsi que dans l'entrée principale du futur bâtiment, a été repéré un niveau de

circulation constitué de sable et de gravier (st. 48, c. 6b; cf. strati. D86, fig. 88, p. 76). Ce sol repose partiellement sur un remblai de nivellement de nature limoneuse et légèrement charbonneuse (c. 6c) qui recouvre les structures de l'état I. Ailleurs, il couronne directement les remblais anciens (c. 7d; cf. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis). Sa limite septentrionale est matérialisée par un alignement de pierres sèches non appareillées, d'orientation est-ouest (st. 103), partiellement arraché ultérieurement (calage de palissade?) (cf. fig. 90, p. 78 et strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis). Au sud, il s'étend approximativement jusqu'au bord de la plate-forme. Sa délimitation orientale est plus délicate : en effet, la coupe D 140 (fig. 92, p. 78 bis) semble révéler sa poursuite au-delà de la surface remblayée de la cuvette, directement sur les sables et graviers gris naturels (c. 4k), préalablement écrêtés. Sa limite pourrait donc coïncider pratiquement avec la façade orientale du futur bâtiment. La même coupe paraît également attester une continuité d'utilisation de l'état IIa jusqu'à l'abandon de la demeure.

Nous mentionnerons encore l'existence d'une structure de plan et de fonction hypothétiques (st. 50, c. 6d; cloison légère?; cf. strati. D86, fig. 88, p. 76) en relation avec le sol décrit, ainsi que la présence d'une mince couche de démolition qui recouvre les aménagements de l'état IIa dans l'entrée centrale (c. 6a; cf. strati. D86, fig. 88, p. 76).

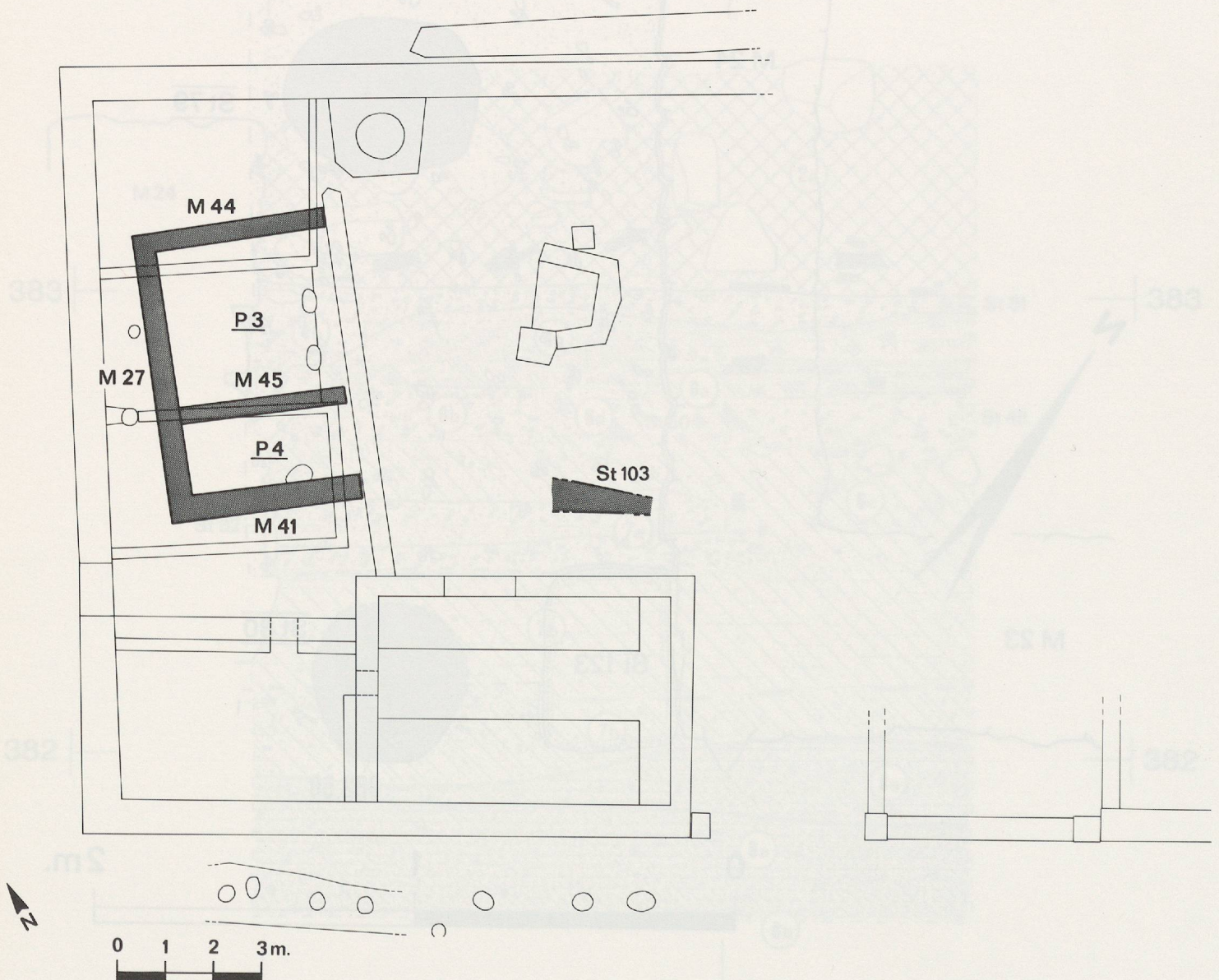


Fig. 90. Bât. est : plan schématique de l'état II (a-b).



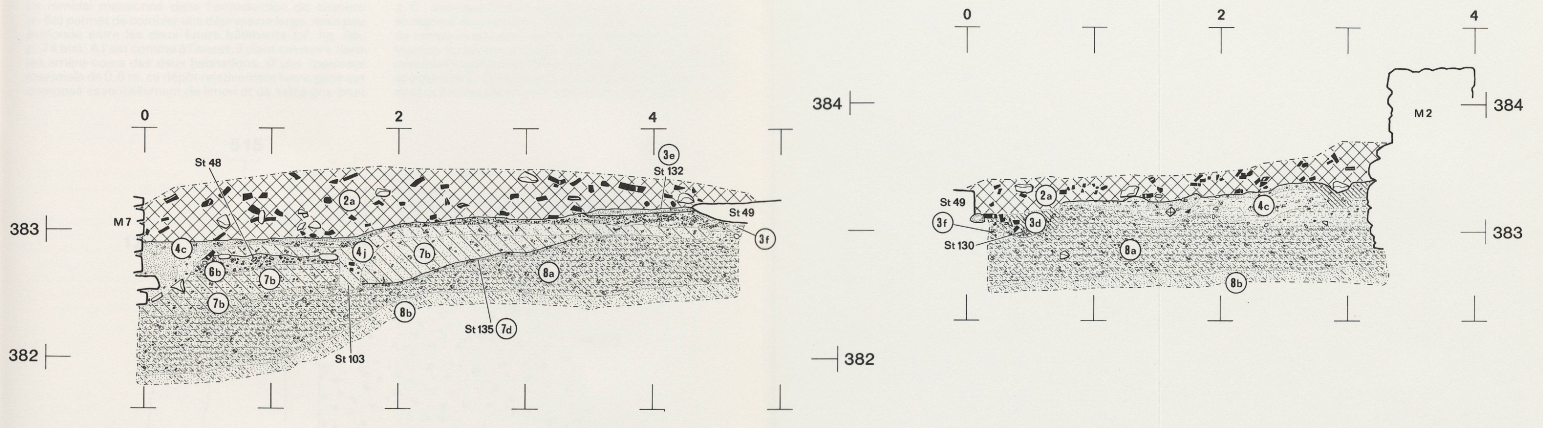


Fig. 91. Bât. est: strati. D66 et D75, vue ouest (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

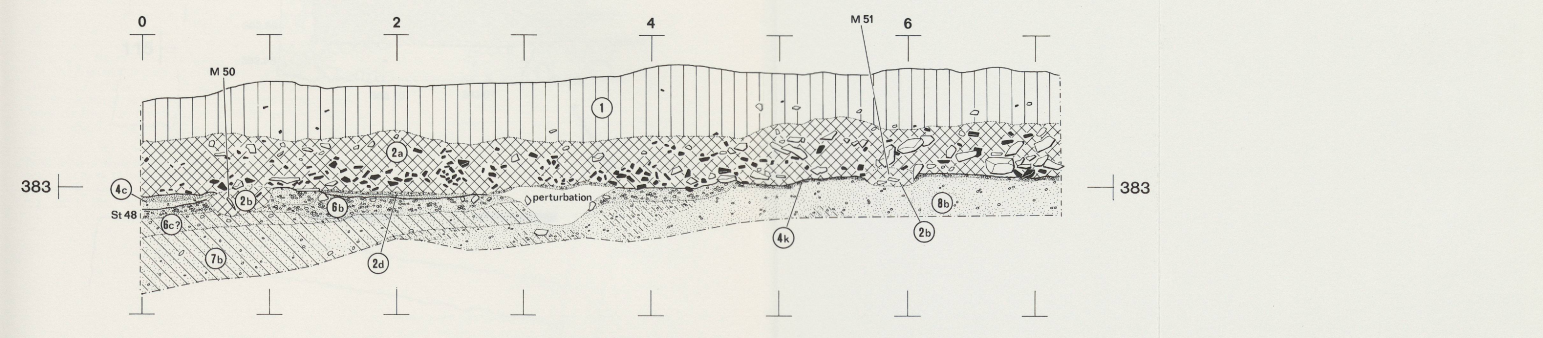


Fig. 92. Bât. est: strati. D140, vue nord (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

## 4.2. Etat IIb

Le remblai mentionné dans l'introduction du chapitre (c. 5e) permet de combler une dépression large, mais peu profonde entre les deux futurs bâtiments (cf. fig. 86, p. 74 bis). A l'est comme à l'ouest, il vient « mourir » dans les arrière-cours des deux habitations. D'une épaisseur maximale de 0,6 m, ce dépôt relativement homogène est composé essentiellement de limon et de sable gris-brun

et contient, outre de nombreux petits fragments de tuile et de charbon, un matériel céramique caractéristique de la 2ème moitié du IIème s. et du début du IIIème s. ap. J.-C., ainsi que 3 monnaies de bronze, dont 2 remontent au règne d'Antonin (inv. 1599/4 et 2951/1). Ces travaux de terrassement sont suivis immédiatement de la construction du bâtiment ouest. Dans le secteur est, les premiers aménagements offrent un aspect nettement moins spectaculaire. Directement sur le remblai mentionné ci-dessus est installé un petit bâtiment rectangulaire, ouvert

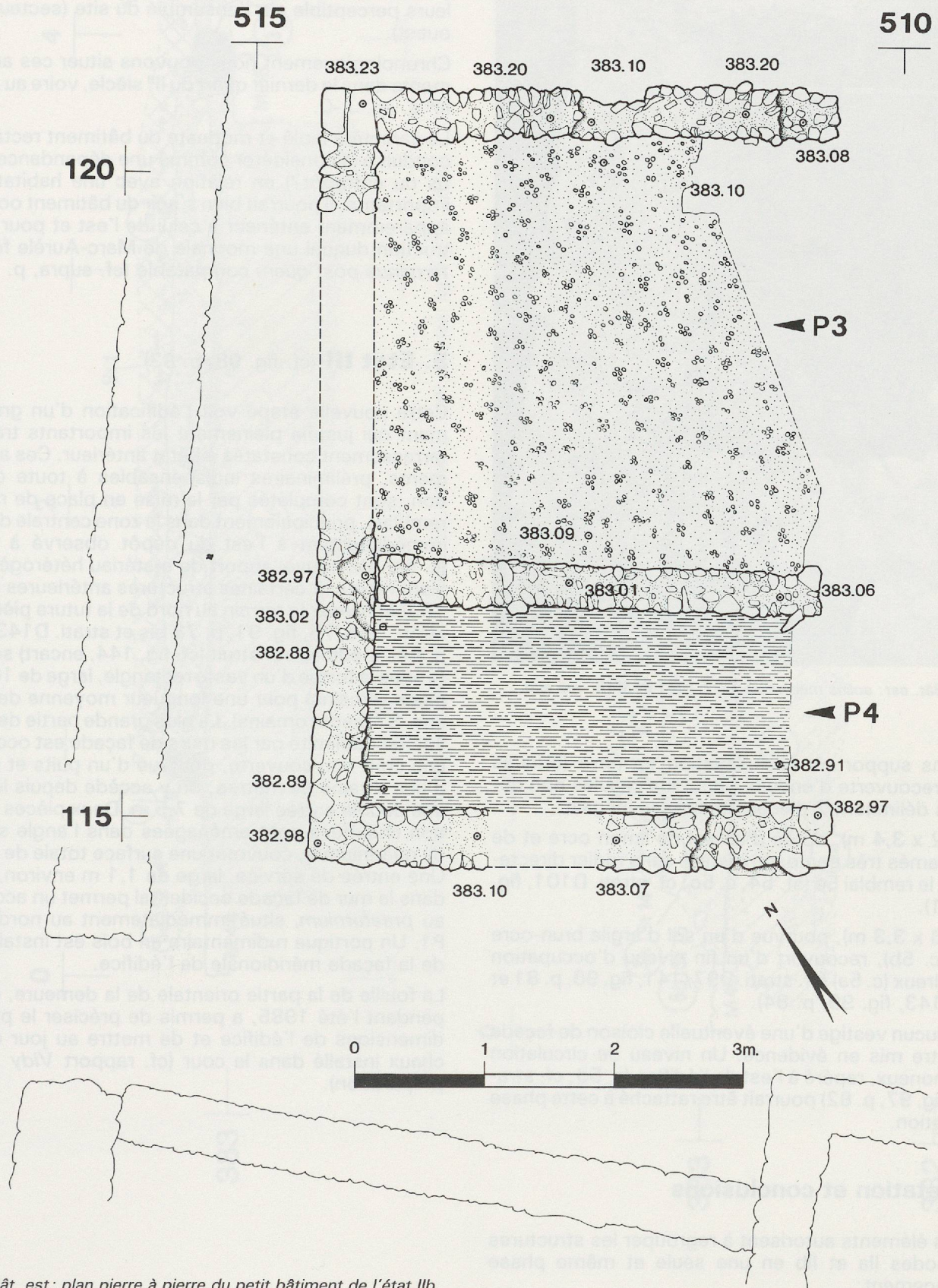


Fig. 93. Bât. est: plan pierre à pierre du petit bâtiment de l'état IIb.

à l'est, constitué de 3 solins maçonnés liés entre eux (M27, M41 et M44) et d'un mur de refend contemporain (M45), orienté est-ouest et venant buter contre M27 (cf. fig. 93, p. 79 et fig. 94, p. 80)



Fig. 94. Bât. est : solins maçonnés M27, M41 et M45, vue sud.

Ces solins supportent une élévation en terre (briques crues?), recouverte d'enduits pariétaux chaulés non décorés. Ils délimitent 2 pièces de surface inégale :

– P3 (3,2 x 3,4 m), dotée d'un sol de limon ocre et de gravier damés très compact, installé sans radier directement sur le remblai 5e (st. 54, c. 5c ; cf. strati. D101, fig. 95, p. 81).

– P4 (1,6 x 3,3 m), pourvue d'un sol d'argile brun-ocre (st. 75, c. 5b), recouvert d'un fin niveau d'occupation très cendreuse (c. 5a) (cf. strati. D97/141, fig. 96, p. 81 et strati. D143, fig. 99, p. 84).

À l'est, aucun vestige d'une éventuelle cloison de façade n'a pu être mis en évidence. Un niveau de circulation sablo-limoneux, repéré à l'est de l'édifice (c. 5d ; cf. strati. D95, fig. 97, p. 82) pourrait être rattaché à cette phase d'occupation.

#### 4.3. Datation et conclusions

Plusieurs éléments autorisent à regrouper les structures des périodes IIa et IIb en une seule et même phase d'aménagement :

– Le matériel recueilli fournit une datation homogène pour les deux secteurs concernés. Une monnaie de Marc-Aurèle (inv. 2829/1), frappée en 174 ap. J.-C., trouvée dans le sol st. 48, fournit un *terminus post quem* pour les structures de la période IIa. Le matériel céramique et numismatique recueilli dans le remblai précité (c. 5e) corrobore cette datation (en particulier les deux monnaies d'Antonin déjà mentionnées).

– L'altitude constante (sur l'axe est-ouest) du sommet des aménagements de l'ensemble du secteur (remblais et sols) prouve que les travaux attribués aux deux états participent d'une même entreprise de nivellement, d'ailleurs perceptible sur l'ensemble du site (secteurs est et ouest).

Chronologiquement nous pouvons situer ces aménagements dans le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle, voire au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le caractère isolé et modeste du bâtiment rectangulaire conduit à le considérer comme une dépendance (appentis ou entrepôt?) en relation avec une habitation plus importante. Il pourrait bien s'agir du bâtiment occidental, apparemment antérieur à celui de l'est et pour la construction duquel une monnaie de Marc-Aurèle fournit un *terminus post quem* comparable (cf. supra, p. 19).

#### 5. Etat III (cf. fig. 98, p. 83)

Cette nouvelle étape voit l'édification d'un grand bâtiment qui justifie pleinement les importants travaux de terrassement constatés à l'état antérieur. Ces aménagements, préliminaires indispensables à toute construction, sont complétés par la mise en place de nouveaux remblais, principalement dans la zone centrale de la cour, immédiatement à l'est du dépôt observé à l'état IIb (c. 5e). Ce nouvel apport de matériau hétérogène (c. 4j) vient recouvrir certaines structures antérieures (st. 48 et 103) et niveler le terrain au nord de la future pièce P2 (cf. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis et strati. D143, fig. 99, p. 84). L'édifice construit (cf. fig. 144, encart) se présente sous la forme d'un vaste rectangle, large de 16 m (= 54 pieds romains) pour une longueur moyenne de 26 m (= env. 87 pieds romains). La plus grande partie de l'espace intérieur délimité par les murs de façade est occupée par une cour non couverte, pourvue d'un puits et profonde d'une dizaine de mètres ; on y accède depuis le sud par une double entrée large de 7,5 m. Deux pièces d'habitation chauffées sont aménagées dans l'angle sud-ouest du quadrilatère, couvrant une surface totale de 41,5 m<sup>2</sup>. Une entrée de service, large de 1,1 m environ, installée dans le mur de façade occidentale permet un accès direct au *praefurnium*, situé immédiatement au nord du local P1. Un portique rudimentaire en bois est installé le long de la façade méridionale de l'édifice.

La fouille de la partie orientale de la demeure, effectuée pendant l'été 1985, a permis de préciser le plan et les dimensions de l'édifice et de mettre au jour un four à chaux installé dans la cour (cf. rapport Vidy 1985, en préparation).

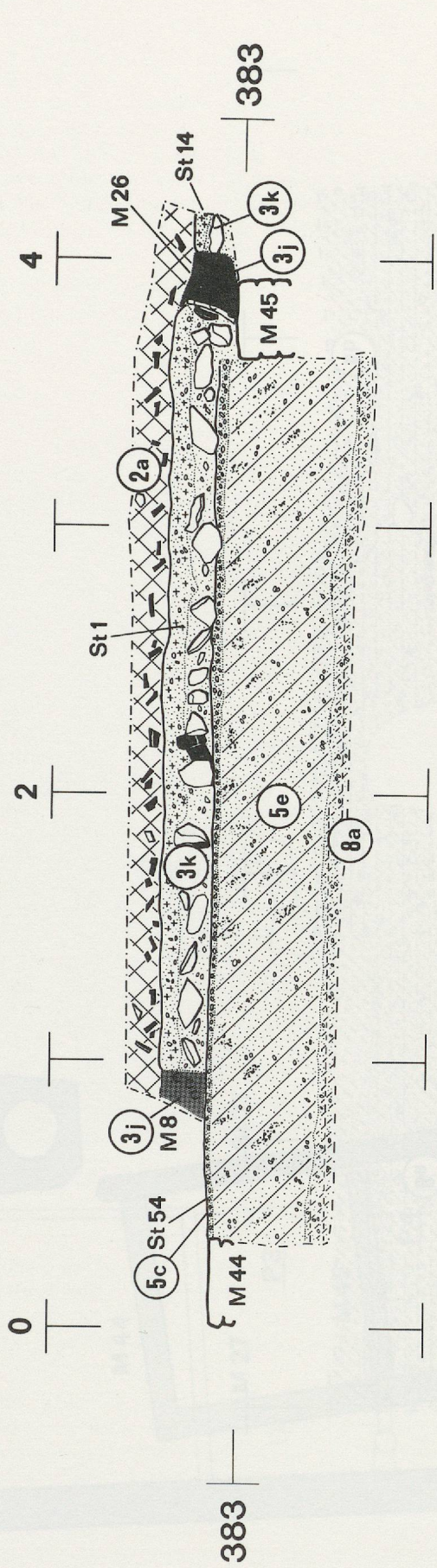


Fig. 95. Bât. est: strati. D101, vue est (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

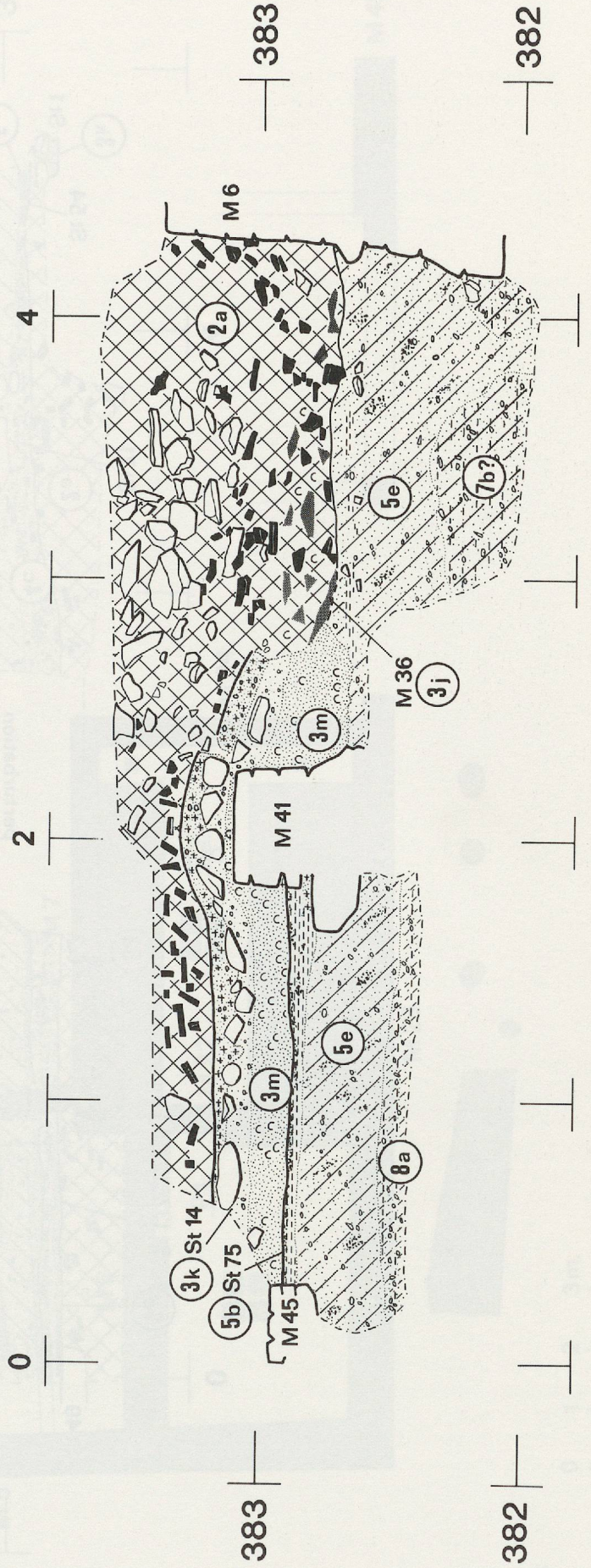


Fig. 96. Bât. est: strati. D97 et D141, vue est (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

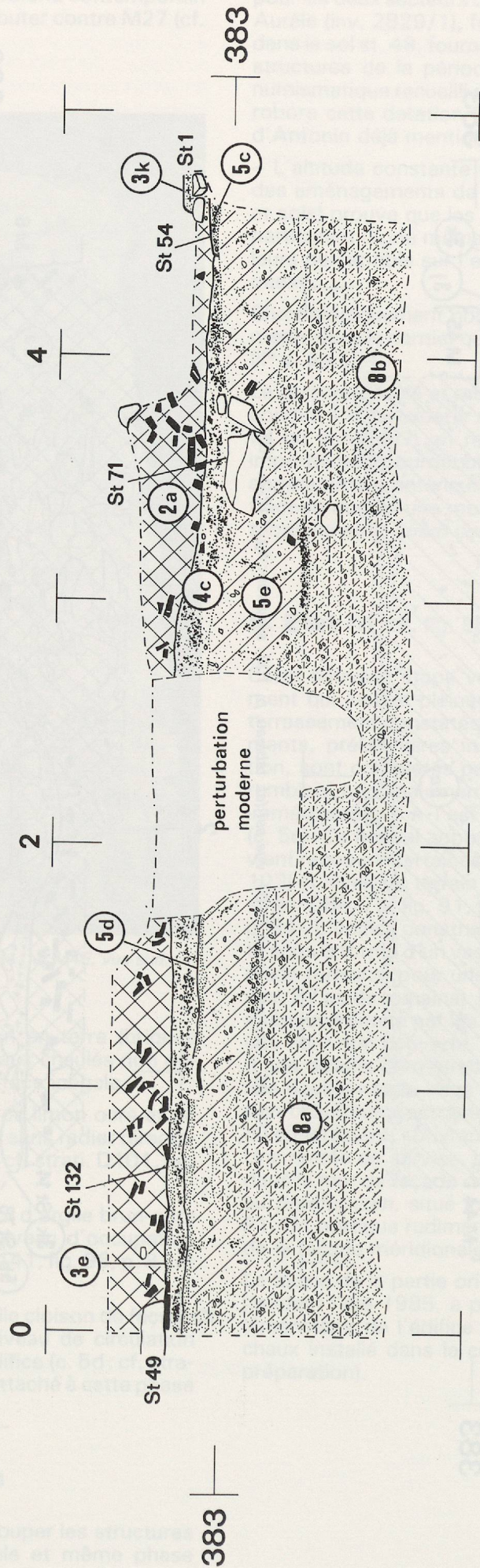


Fig. 97. Bât. est: strati. D95, vue sud (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

### 5.1. Les pièces chauffées P1 et P2

De dimension modeste (1,9 x 3,4 m), la pièce P1 (cf. p. 66) est délimitée par les murs de façade M5 et M23, par M22 au est et par M6 au nord. La pièce P2, grande (6 x 4,2 m), la surface de la pièce P2 (cf. p. 67) est définie par les murs M7, M23, M24 et M22. Tous ces murs sont les entrées aux M22 et M24 viennent buter respectivement contre M23 (cf. p. 66) et M5. Le lison entre M22 et M24 présente un caractère particulier, puisque devant M22 se trouve celle de M22 alors que dans M24, il y a une

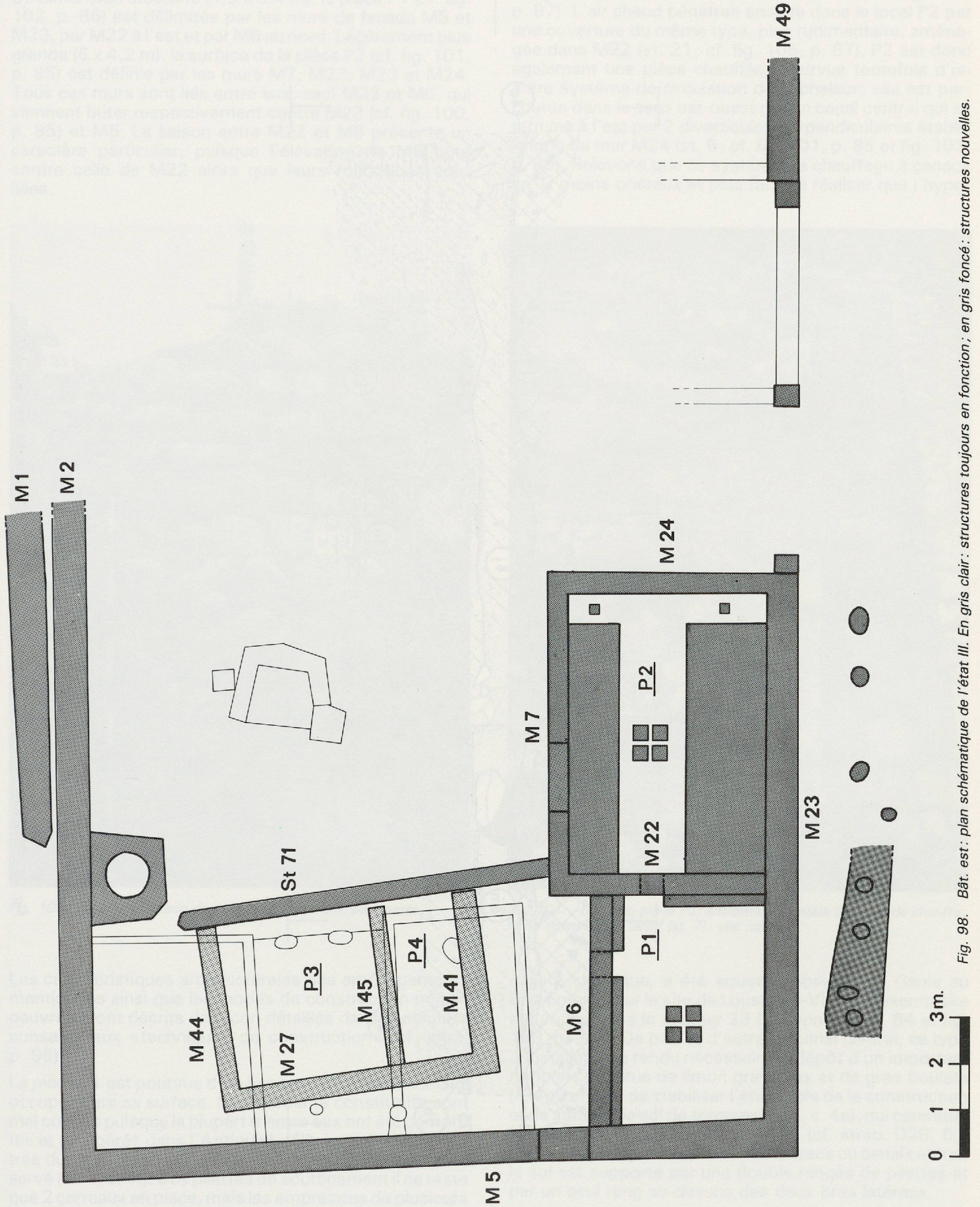


Fig. 98. Bât. est: plan schématique de l'état III. En gris clair: structures toujours en fonction; en gris foncé: structures nouvelles.

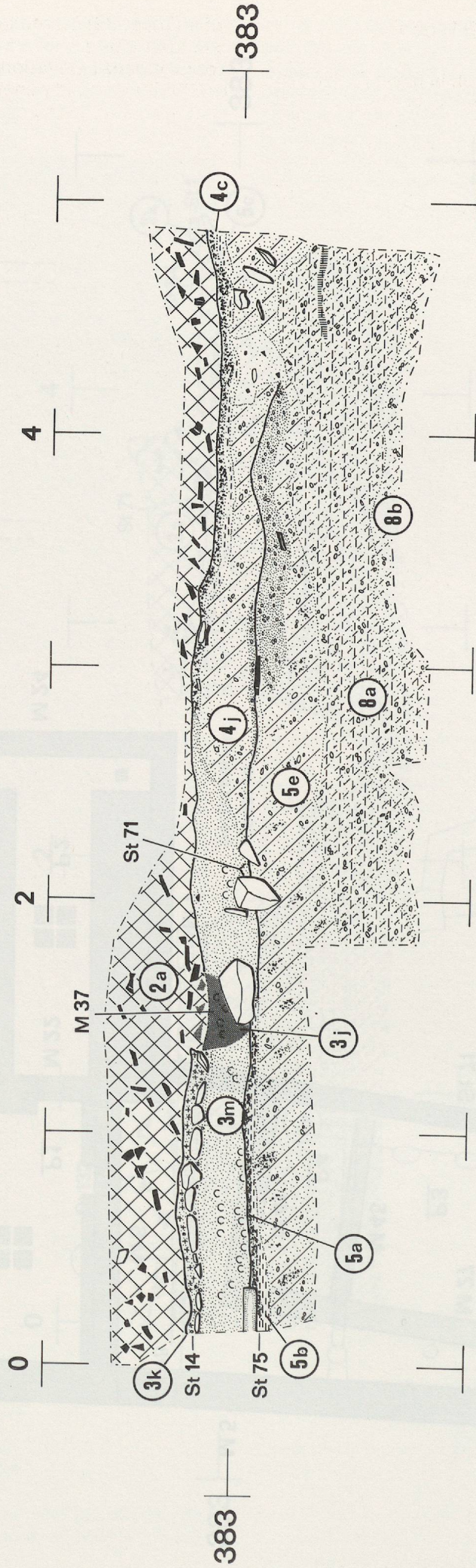


Fig. 99. Bât. est: strati. D143, vue nord (cf. tableau, p. 108; situation, fig. 142, p. 107).

## 5.1. Les pièces chauffées P1 et P2

De dimension modeste (4,8 x 3,4 m), la pièce P1 (cf. fig. 102, p. 86) est délimitée par les murs de façade M5 et M23, par M22 à l'est et par M6 au nord. Légèrement plus grande (6 x 4,2 m), la surface de la pièce P2 (cf. fig. 101, p. 85) est définie par les murs M7, M22, M23 et M24. Tous ces murs sont liés entre eux, sauf M22 et M6, qui viennent buter respectivement contre M23 (cf. fig. 100, p. 85) et M5. La liaison entre M22 et M6 présente un caractère particulier, puisque l'élévation de M6 bute contre celle de M22 alors que leurs fondations sont liées.



Fig. 100. Bât. est: liaison des murs M22 et M23, vue ouest.

Les caractéristiques architecturales des aménagements mentionnés ainsi que les modes de construction mis en oeuvre seront décrits de façon détaillée dans le chapitre consacré aux « techniques de construction » (cf. infra, p. 96).

La pièce P1 est pourvue d'un hypocauste traditionnel qui occupe toute sa surface. Ses éléments constitutifs sont mal connus puisque la plupart d'entre eux ont été démontés et récupérés dans l'Antiquité déjà. Le sol de mortier, très dur, qui constitue le fond de l'hypocauste a été préservé (st. 4, c. 4f). Des pilettes de soutènement il ne reste que 2 carreaux en place, mais les empreintes de plusieurs autres sont encore visibles sur le sol. Subsistent également deux banquettes servant aussi de support à la *suspensura* disparue et qui flanquent le parement interne des murs les plus étroits, M6 et M22 (st. 94 et 95). Du canal de chauffe qui conduisait la chaleur du *prae-furnium*

(cf. infra, p. 89) à l'intérieur de la pièce P1, on ne voit plus que l'ouverture faite de blocs de molasse agencés dès l'origine dans l'élévation du mur M6 (st. 19; cf. fig. 104, p. 87). L'air chaud pénétrait ensuite dans le local P2 par une ouverture du même type, plus rudimentaire, aménagée dans M22 (st. 21; cf. fig. 105, p. 87). P2 est donc également une pièce chauffée, pourvue toutefois d'un autre système de circulation de la chaleur: elle est parcourue dans le sens est-ouest par un canal central qui se termine à l'est par 2 diverticules perpendiculaires établis le long du mur M24 (st. 6; cf. fig. 101, p. 85 et fig. 103, p. 86). Relevons que ce système de chauffage à canaux en T, moins onéreux et plus facile à réaliser que l'hypo-



Fig. 101. Bât. est, pièce P2: extrémité orientale du canal de chauffe; foyer domestique tardif (st. 7); vue nord.

causte classique, a été souvent observé en Gaule au Bas-Empire; sur le site de Lousonna-Vidy, un exemplaire est connu dans le secteur 23 (*Lousonna 1*, p. 84 et fig. 133, p. 85<sup>1</sup>). De part et d'autre du canal central, ce type d'installation a rendu nécessaire le dépôt d'un important remblai constitué de limon graveleux et de gros boulets (c. 4g), en vue de stabiliser l'ensemble de la construction et de soutenir le sol de *terrazzo* (st. 5, c. 4e), qui constitue le niveau de circulation du local P2 (cf. strati. D20, fig. 106, p. 88 et fig. 103, p. 86). Au-dessus du canal central, le sol est supporté par une double rangée de pilettes et par un seul rang au-dessus des deux bras latéraux.

1. Pour le problème des chauffages à canaux, voir J.-M. Degbomont, *Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé*, Liège, 1984, p. 118-134.





Fig. 102. Bât. est, pièce P1: vue générale, vue nord.



Fig. 103. Bât. est, pièce P2: vue générale de la moitié occidentale du local; au centre, canal de chauffe (st. 6); vue sud.

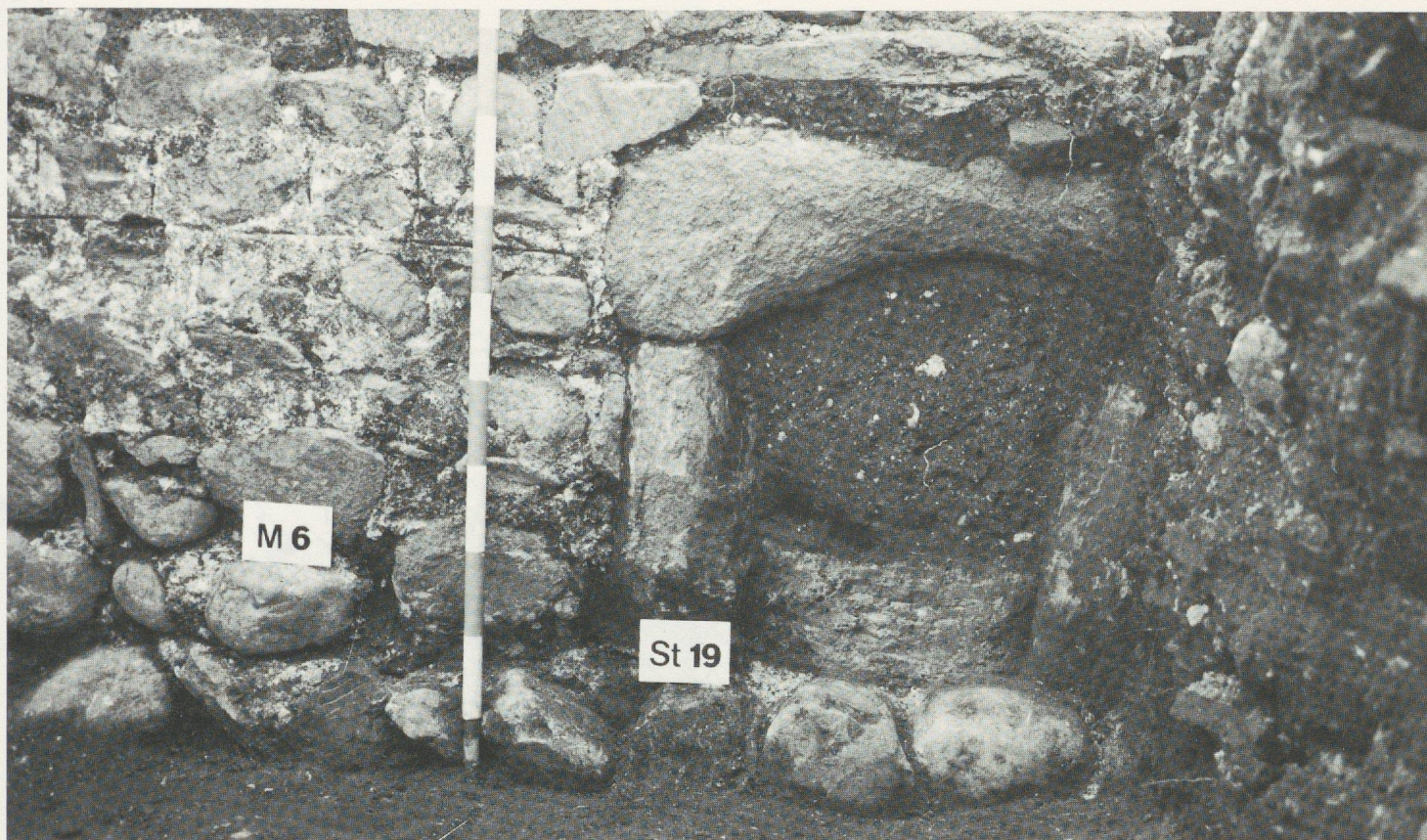


Fig. 104. Bât. est: pièce P1, parement nord du mur M6 et alandier (st. 19), vue sud (cf. D51, fig. 111, p. 90).



Fig. 105. Bât. est: pièce P2, alandier (st. 21), vue sud.

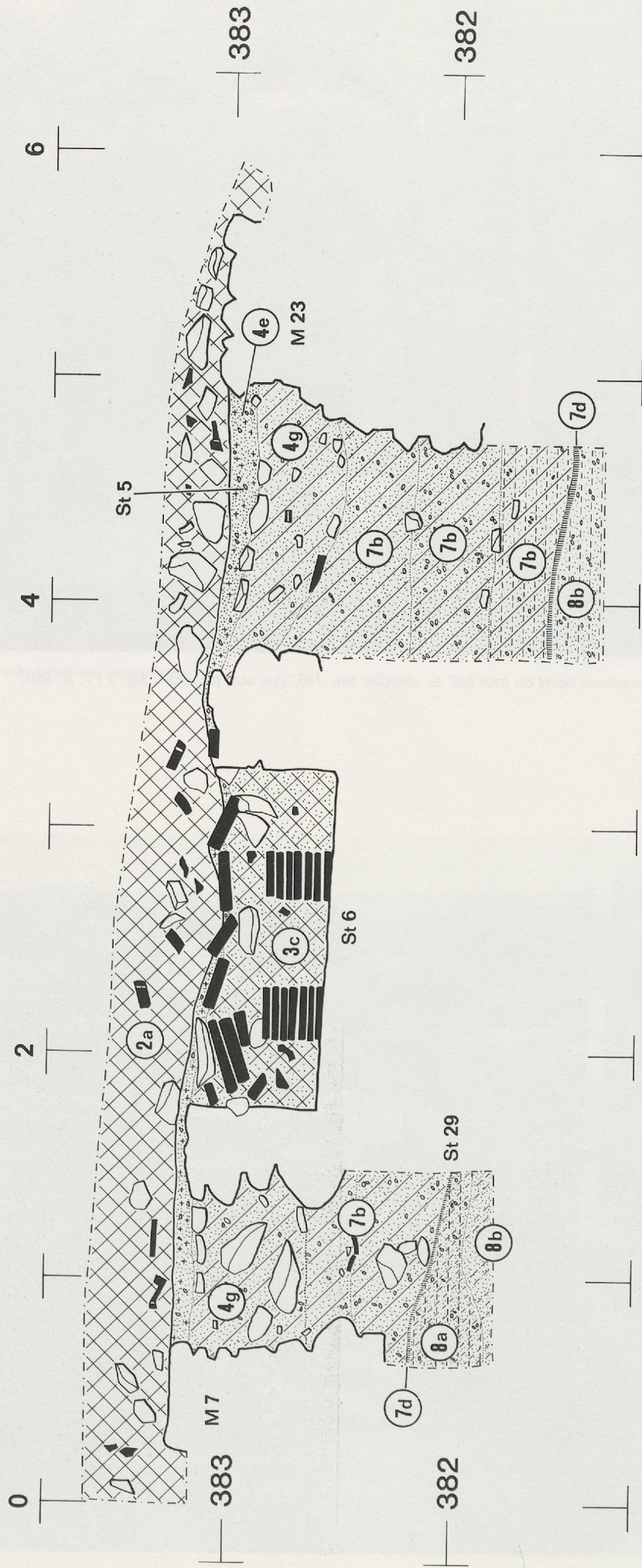


Fig. 106. Bât. est, pièce P2 : strati. D20, vue est (cf. tableau, p. 108 ; situation : fig. 142, p. 107).

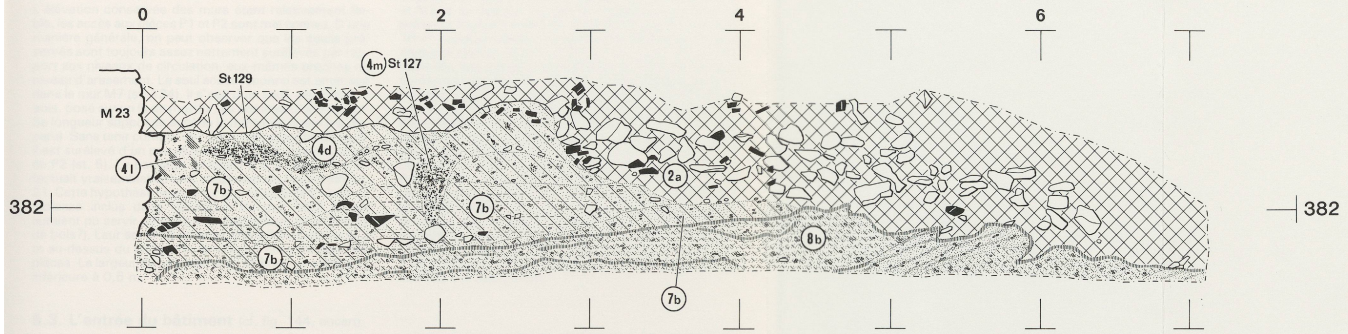


Fig. 107. Bât. est: strati. D96, vue est (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

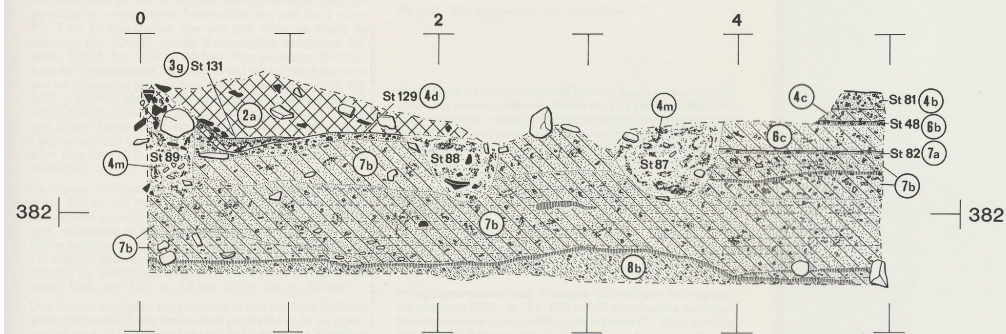


Fig. 108. Bât. est: strati. D108, vue nord (cf. tableau; p. 108; situation: fig. 142, p. 107).



Fig. 109. Bât. est: empierrment du portique de façade méridional (st. 30) et trous de poteaux (st. 90-93), vue verticale.

## 5.2. Les accès aux pièces P1 et P2

(cf. fig. 144, encart)

L'élévation conservée des murs étant relativement faible, les accès aux pièces P1 et P2 sont mal connus. D'une manière générale, on peut observer que les seuils préservés sont toujours assez nettement surélevés par rapport aux niveaux de circulation, eux-mêmes proches du niveau d'arasement. Le seul accès reconnu est aménagé dans le mur M7 (st. 134). Il s'agit d'un seuil, peut-être en bois, posé sur un lit de mortier, au sommet d'une assise. Sa longueur supposée excède le mètre (sa limite E a disparu). Sans tenir compte de l'éventuelle planche de seuil, il est surélevé d'un peu plus de 0,2 m par rapport au sol de P2 (st. 5). Le passage du local P2 à la pièce P1 s'effectuait vraisemblablement au-dessus de l'ouverture st. 21. Cette hypothèse repose sur la présence de 2 blocs de molasse inclus dans l'élévation du mur M22 et qui auraient pu servir de base à l'encadrement (chambranle de bois?). Leur sommet se situe approximativement 0,2 m au-dessus du niveau de circulation observé dans les pièces. La largeur du passage ainsi délimité ne serait pas inférieure à 0,6 m.

## 5.3. L'entrée du bâtiment (cf. fig. 144, encart)

L'entrée principale du bâtiment se trouve au sud et permet d'accéder directement dans la cour. Trois blocs de molasse rectangulaires (st. 123-125), servant de base à une superstructure vraisemblablement en bois, définissent un double passage d'une largeur totale de 7,5 m. Le niveau de marche est essentiellement constitué par le sol de sable et de gravier damés de l'état IIa (st. 48, c. 6b) et par une alternance de lentilles limoneuses, sableuses et cendreuse (c. 4c). Relevons encore la présence de recharges de sable et de gravier (st. 81, c. 4b), perceptibles en particulier dans la moitié occidentale du passage (cf. strati. D86, fig. 88, p. 76).

## 5.4. Le portique de façade

Parallèlement au mur de façade méridional M23, court un portique de construction hétéroclite. Au sud de la pièce P2, il ne se matérialise que par une série de trous de poteaux (st. 87-89) placés à intervalles irréguliers (cf. strati. D108, fig. 108, p. 88 bis). Plus à l'ouest, la structure de soutènement (st. 90-93) est renforcée à sa base par un calage de pierres non maçonnées (st. 30; cf. fig. 109, p. 88 bis), dont le rôle est également de stabiliser la limite méridionale de la terrasse artificielle. D'autre part, une coupe (strati. D96, fig. 107, p. 88 bis) révèle, dans l'alignement du « parement » sud de la st. 30, la présence d'un pieu (st. 127), qui remplit sans doute une fonction analogue.

La largeur, relativement faible, du passage couvert varie entre 1,1 et 1,2 m. Son sol est de nature hétérogène, présentant lui aussi une alternance de lentilles limoneuses, sableuses et graveleuses damées (st. 129, c. 4d). Cette surface de marche, au même niveau que celle de l'entrée du bâtiment, est surélevée d'environ 0,6 m par rapport au terrain situé en contrebas de la terrasse (cf. strati. D96, fig. 107, p. 88 bis, et fig. 85, p. 74 bis).

Les limites latérales du portique n'ont pu être définies avec certitude. Il est cependant probable qu'il se poursuivait jusqu'à l'angle sud-ouest de l'édifice. La question de sa présence le long de la partie orientale de la façade sera résolue prochainement.

## 5.5. La cour

Délimitée à l'ouest et au nord par les murs de façade M5 et M2 et au sud par les pièces d'habitation, la cour se présente sous la forme d'un rectangle, profond d'environ 10 m, occupant toute la longueur de l'édifice. La surface dégagée couvre environ 140 m<sup>2</sup>. Les murs M2 et M5 étant liés, leur construction peut être considérée comme contemporaine de celle des pièces méridionales. Le mur M2 est installé au fond de la terrasse artificiellement aménagée. Immédiatement au nord, le terrain naturel (c. 8a) s'élève abruptement vers la terrasse de 30 m. C'est sans doute pour contenir le terrain et résoudre le problème du ruissellement que les constructeurs ont jugé bon de doubler le mur de façade arrière par un second mur (M1), implanté presque parallèlement à quelques dizaines de centimètres au nord. Son extension orientale est encore inconnue, alors qu'à l'ouest, il s'interrompt brutalement sans traces de récupération visibles. Cette interruption semble intentionnelle et correspond géographiquement à l'implantation d'un puits (st. 122; cf. fig. 110, p. 89), partiellement englobé dans les fondations du mur M2 (cf. infra, p. 96).



Fig. 110. Bât. est: puits st. 122, vue verticale.

Dans la partie occidentale de la cour, nous retrouvons le bâtiment rectangulaire en forme de « E » de l'état IIb. Loin d'être démolie, cette petite construction est réemployée et fermée à l'est par une cloison, de nature indéterminée, reposant sur un calage de pierres non maçonnées (st. 71; cf. fig. 144 et strati. D143, fig. 99, p. 84). Cette structure relie le puits (st. 122) au mur M7, contre lequel elle vient buter. La fonction de cet ensemble reste impossible à déterminer (entrepôt? habitat?).

## 5.6. Le praefurnium

Immédiatement au sud, l'espace délimité par les murs et les cloisons M41, st. 71, M6 et M5 est réservé au *praefurnium* assurant le chauffage de la pièce P1. On y accède par l'ouest directement de l'extérieur par une entrée de service (st. 20), large d'environ 1,1 m, aménagée dès l'origine dans le mur M5 (cf. infra, p. 97).

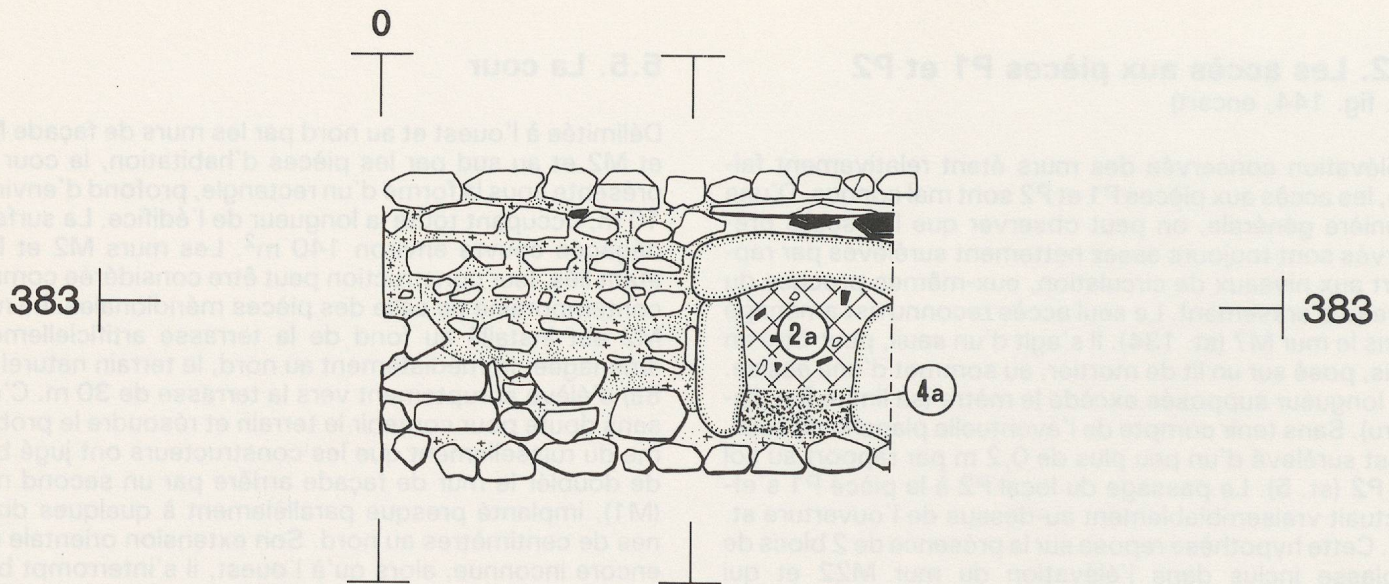


Fig. 111. Bât. est, D51: parement nord du mur M6 et alandier (st. 19), vue sud (cf. fig. 104, p. 87 et tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

Les éléments constitutifs du *praefurnium* ont tous été démontés lors des aménagements de l'état IV. Les seules traces de son utilisation sont la légère rubéfaction du linteau de molasse de l'alandier (st. 19) et une couche de cendre durcie à l'intérieur de ce dernier (c. 4a; cf. D51, fig. 111, p. 90).

### 5.7. Les niveaux de marche dans la cour

Le niveau de circulation se matérialise, comme dans la zone de l'entrée, par une succession de lentilles limoneuses ou sableuses, souvent mêlées de cendres (c. 4c; cf. p. ex. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis). Dans la partie nord-est de la cour, la circulation se fait presque directement sur le sommet du terrain naturel. Relevons encore la présence, devant le puits (st. 122), sous la couche 4c, ici très cendreuse, d'un lit d'assainissement composé de galets (st. 126; cf. fig. 140, p. 105).

### 5.8. Datation et conclusions

Le matériel permettant la datation des structures de l'état III provient essentiellement des remblais d'aménagement observés dans la cour (c. 4j), des remplissages latéraux de la pièce P2 (c. 4g) ainsi que des niveaux d'occupation et de circulation de l'édifice (c. 4a-e). Il s'agit essentiellement de céramique à revêtement argileux (gobelets ovoïdes, gobelets à dépressions, coupes Lamboglia 2/37, etc) dont la typologie n'évolue guère entre le milieu du II<sup>e</sup> s. et la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. de notre ère. Par bonheur, une prospection du site à l'aide d'un détecteur à métaux a permis la découverte d'une monnaie (inv. 2691/2; cf. catalogue du matériel, no 248, p. 143) prise dans le sol de *terrazzo* de la pièce P2 (st. 5; c. 4e): frappée entre 248 et 268, elle fournit un *terminus post quem* de choix pour la construction de l'édifice, le sol ne portant aucune trace de réfection postérieure.

Il faut donc admettre que la phase principale de construction de notre secteur n'intervient pas avant le milieu du III<sup>e</sup> s. Cette date est à mettre en relation avec les résultats obtenus lors de la campagne de 1983, en particulier dans le sondage 11 du secteur II, situé non loin de l'angle sud-est de notre bâtiment: la fouille avait mis au jour une aire de travail installée à même le sommet des niveaux naturels, elle aussi sans doute dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. de notre ère (cf. Vidy 1983, pp. 54-58).

## 6. Etat IV (cf. fig. 112, p. 91)

Cet état regroupe l'ensemble des aménagements postérieurs à l'édification du bâtiment. Les principaux travaux entrepris sont les suivants:

- le démontage du *praefurnium* et de la *suspensura* du local P1
- le comblement du canal de chauffage de la pièce P2;
- l'arasement du petit bâtiment de l'état IIb;
- la création de nouvelles pièces le long du mur M5 (P5-7);
- la création d'un local condamnant la moitié orientale de l'entrée de l'édifice (P8);
- l'installation de foyers domestiques dans la cour (st. 49) et à l'intérieur de la pièce P2 (st. 7).

### 6.1. Le réaménagement des locaux P1 et P2

Quelque temps après la construction de l'édifice, l'ensemble du dispositif de chauffage du local P1 (*praefurnium* et *suspensura*) est démonté. Notons que c'est sans doute vers cette époque que sont aménagés les thermes du bâtiment occidental.

Dans la pièce P2, on comble le canal de chauffe st. 6 (c. 3c; cf. strati. D20, fig. 106, p. 88) et l'on aménage contre le mur M24 un foyer domestique (st. 7; cf. fig. 144 et fig. 101, p. 85), composé de 4 grands carreaux de terre cuite reposant sur un lit de galets noyés dans de l'argile (c. 3b) et encadrés par quelques blocs de molasse et de schiste. Cet aménagement entraîne la démolition partielle du sol de *terrazzo* (st. 5). Le défournement cendreuse du foyer (c. 3a) est déversé dans l'angle nord-est du local P2, et plus particulièrement dans le diverticule nord du canal, préalablement excavé à cet effet. Relevons encore la présence dans le tiers nord de la pièce d'une modeste fosse (st. 18; cf. fig. 101, p. 85) qui perfore elle aussi le sol st. 5. La nature cendreuse de son comblement (c. 3d) nous la fait mettre également en relation avec le foyer (st. 7).

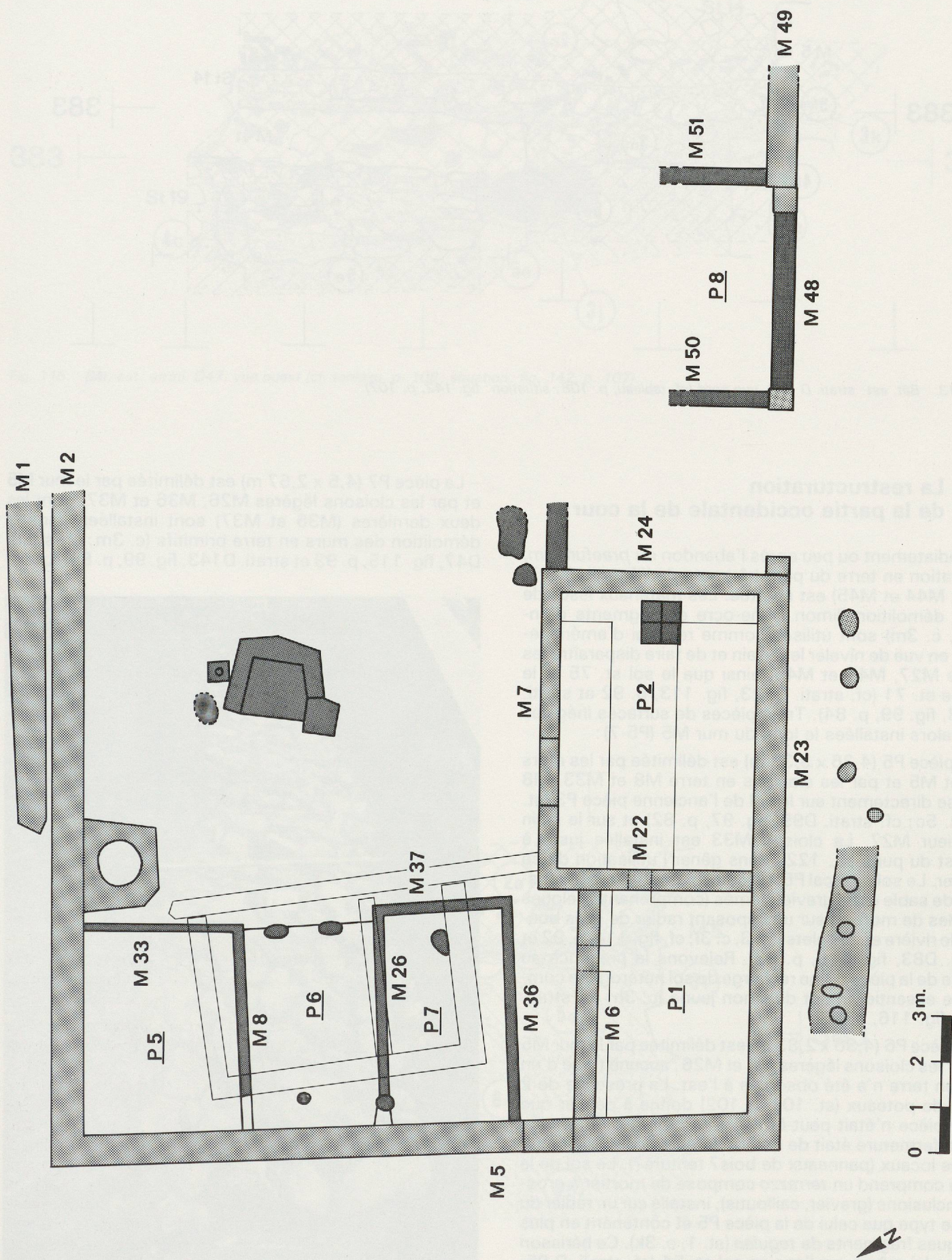


Fig. 112. Bât. est: plan schématique de l'état IV. En gris clair, structures toujours en fonction; en gris foncé, structures nouvelles.

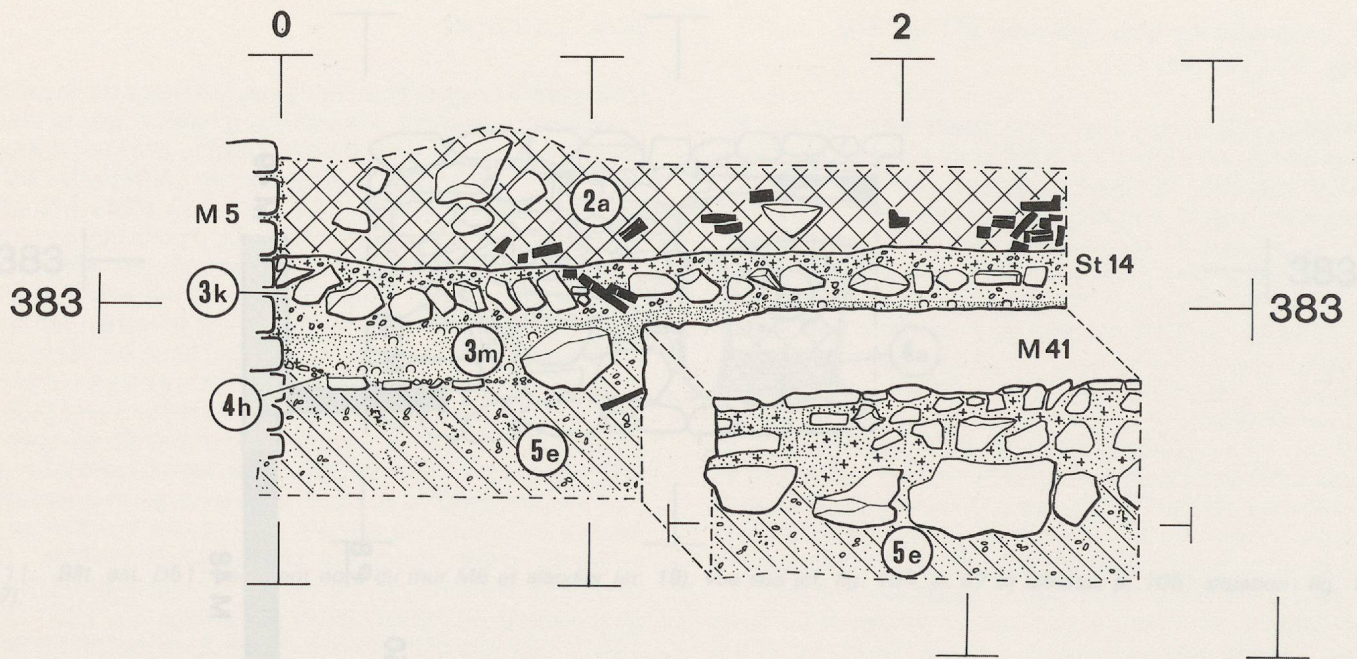


Fig. 113. Bât. est: strati. D 123, vue nord (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

## 6.2. La restructuration de la partie occidentale de la cour

Immédiatement ou peu après l'abandon du *praefurnium*, l'élévation en terre du petit bâtiment de l'état IIb (M27, M41, M44 et M45) est abattue. Les matériaux issus de cette démolition (limon jaune-ocre et fragments d'enduits, c. 3m) sont utilisés comme remblai d'aménagement en vue de niveler le terrain et de faire disparaître les solins M27, M41 et M45, ainsi que le sol st. 75 et le calage st. 71 (cf. strati. D123, fig. 113, p. 92 et strati. D143, fig. 99, p. 84). Trois pièces de surfaces inégales sont alors installées le long du mur M5 (P5-7):

– La pièce P5 (4,36 x 3,33 m) est délimitée par les murs M2 et M5 et par les cloisons en terre M8 et M33. M8 repose directement sur le sol de l'ancienne pièce P3 (st. 54, c. 5c; cf. strati. D99, fig. 97, p. 82) et sur le solin antérieur M27. La cloison M33 est installée juste à l'ouest du puits (st. 122), sans gêner l'utilisation de ce dernier. Le sol du local P5, de couleur gris-vert, est constitué de sable et de gravier damés (comprenant quelques nodules de mortier) sur un imposant radier de gros boulets de rivière et de galets (st. 3, c. 3l; cf. fig. 114, p. 92 et strati. D83, fig. 116, p. 93). Relevons la présence au centre de la pièce d'une recharge de sol hétérogène composée essentiellement de limon jaune (c. 3h; cf. strati. D83, fig. 116, p. 93).

– La pièce P6 (4,36 x 2,83 m) est délimitée par le mur M5 et par les cloisons légères M8 et M26; aucune trace d'un mur en terre n'a été observée à l'est. La présence de 2 trous de poteaux (st. 101 et 102) donne à penser que cette pièce n'était peut-être pas fermée ou, du moins, que la fermeture était de nature différente de celle des 2 autres locaux (panneaux de bois? tenture?). Le sol de la pièce comprend un *terrazzo* composé de mortier à grosses inclusions (gravier, cailloutis), installé sur un radier du même type que celui de la pièce P5 et contenant en plus quelques fragments de *tegulae* (st. 1, c. 3k). Ce hérisson repose lui-même sur l'ancien sol st. 54 (cf. strati. D 95, fig. 97, p. 82). Signalons encore dans ce *terrazzo* la présence d'un trou de poteau (st. 2).

– La pièce P7 (4,5 x 2,57 m) est délimitée par le mur M5 et par les cloisons légères M26, M36 et M37, dont les deux dernières (M36 et M37) sont installées dans la démolition des murs en terre primitifs (c. 3m; cf. strati. D47, fig. 115, p. 93 et strati. D143, fig. 99, p. 84). Le sol



Fig. 114. Bât. est, pièce P5: radier du sol (st. 3), vue ouest.



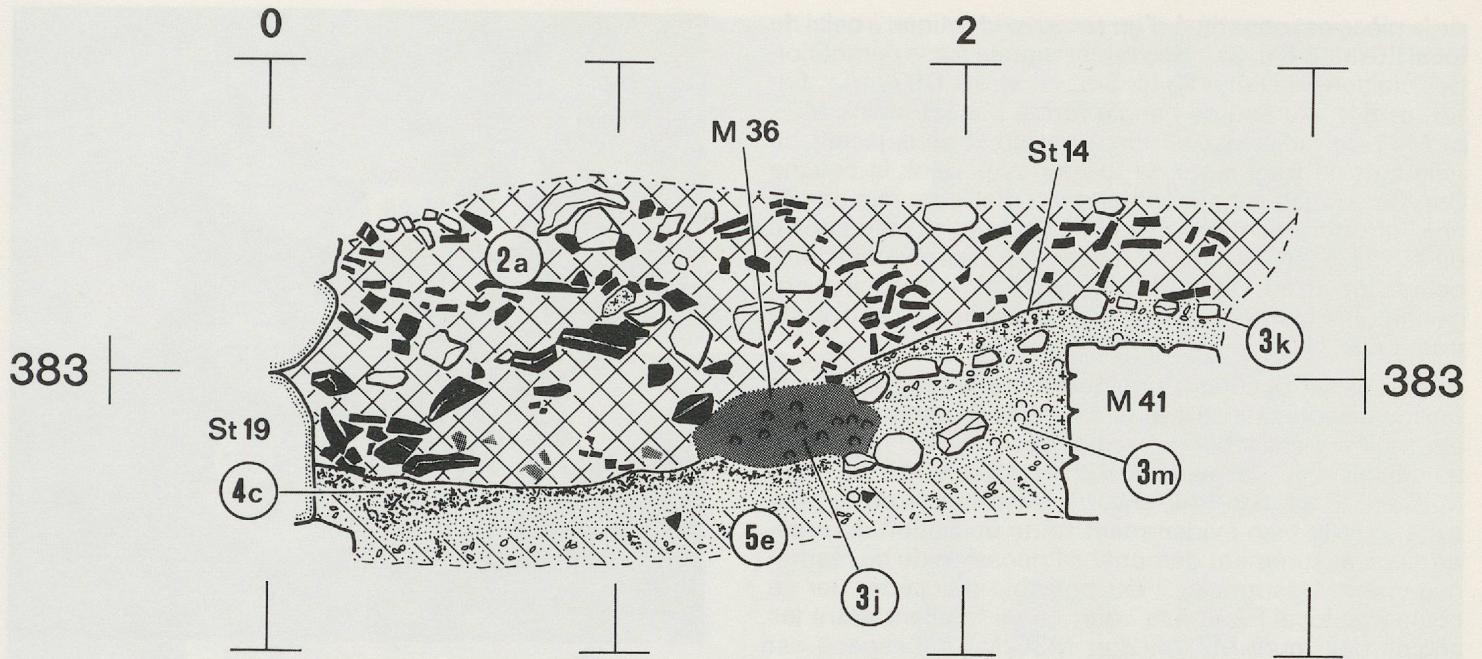


Fig. 115. Bât. est: strati. D47, vue ouest (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

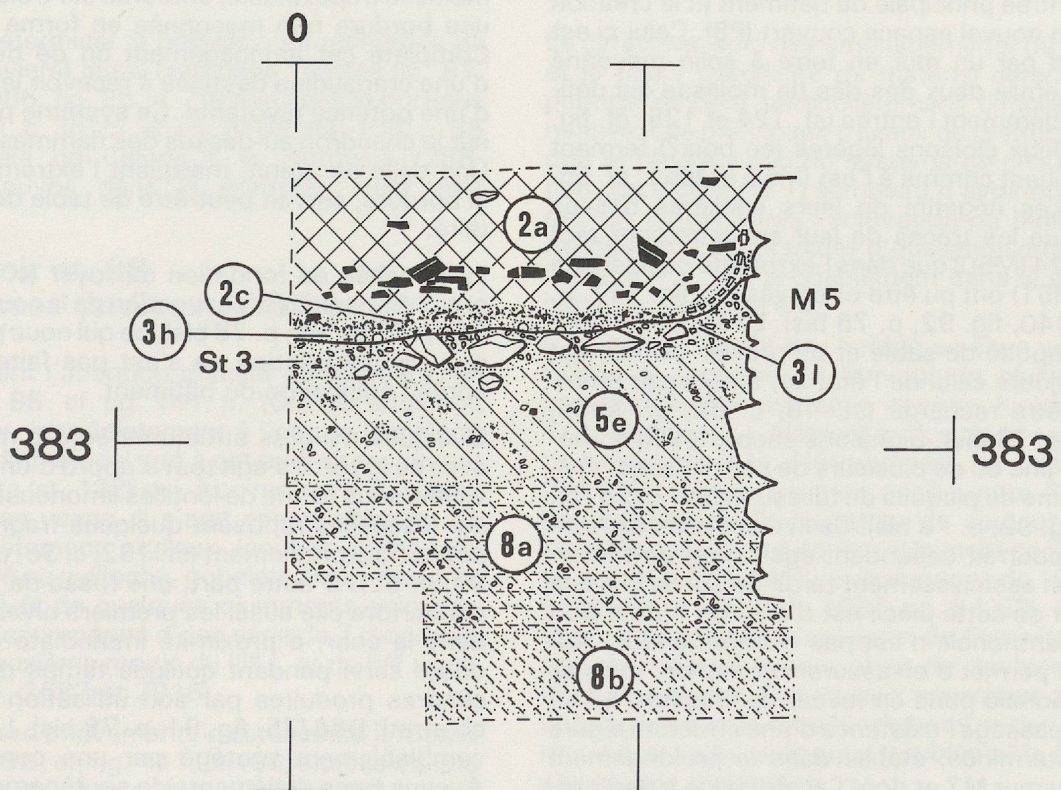


Fig. 116. Bât. est: strati. D 83, vue sud (cf. tableau, p. 108; situation: fig. 142, p. 107).

de la pièce est constitué d'un *terrazzo* identique à celui du local P6 (st. 14, c. 3k). Son radier repose sur la démolition des cloisons de l'état IIb (c. 3m; cf. strati. D97/141, fig. 96, p. 81). Au sud de l'angle formé par les solins M27 et M41, le radier est renforcé par un lit sous-jacent de galets et de fragments de tuiles noyés dans la couche 3m. Ce soutien supplémentaire n'a d'ailleurs pas empêché l'effondrement progressif de l'extrémité méridionale du *terrazzo* (st. 14), dû au tassement des couches inférieures (cf. strati. D97/141, fig. 96, p. 81). Notons encore dans l'angle de la pièce P7 la présence d'un trou de poteau (st. 100).

Ces 3 pièces occupent presque toute la longueur de la façade occidentale de la cour. L'entrée de service (st. 20) est toujours utilisable et permet désormais d'accéder à un couloir d'une largeur de 1,2 à 1,45 m entre les murs M36 et M6 (cf. fig. 144, encart). L'étréitesse de ce passage interdit bien évidemment toute utilisation du *prae-furnium*, assurément démonté à l'occasion de ce réaménagement. Désormais, il est possible d'accéder par ce couloir au local P2 et à la cour, en se faufilant entre les angles des murs M7/M22 et M36/M37 (l'espace est d'environ 0,6 m). Comme celle du petit bâtiment qu'ils remplacent, la fonction de ces nouveaux locaux reste hypothétique. Il pourrait s'agir d'appentis ou d'entrepôts avec les activités domestiques et artisanales de la cour. Rien n'empêche cependant de voir dans ces aménagements une importante extension de l'habitat couvert, les 3 nouvelles pièces occupant une surface de 38,5 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire à peine moins que les pièces méridionales (41,5 m<sup>2</sup>).

### 6.3. La restructuration de l'entrée principale

C'est peut-être dans le cadre de la même phase de restructuration qu'il faut placer la condamnation de la moitié orientale de l'entrée principale du bâtiment et la création simultanée d'un nouvel espace couvert (P8). Celui-ci est délimité au sud par un mur en terre à solin maçonné (M48), installé entre deux des dés de molasse qui définissaient précédemment l'entrée (st. 124 et 125; cf. fig. 144, encart). Deux cloisons légères (en bois?) ferment cet espace à l'ouest comme à l'est (M50 et M51; cf. fig. 112, p. 91). Les négatifs de leurs sablières basses (c. 2b), ainsi que les traces de leur encastrement tant dans le dé st. 124 (M50) que dans l'extrémité occidentale du mur M49 (M51) ont pu être observés (cf. fig. 117, p. 94 et strati. D140, fig. 92, p. 78 bis). Le sol de ce nouveau local, composé de sable et de gravier damés, est sans doute toujours celui de l'état IIa, à nouveau réemployé et peut-être rechargé (st. 48, c. 6b; cf. strati. D140, fig. 92, p. 78 bis). Signalons encore les hypothétiques traces d'une ou de plusieurs de ces cloisons, visibles sous la forme de plaques de tuileau (crêpi? c. 2d; cf. strati. D140, fig. 92, p. 78 bis). Ce lit discontinu de mortier au tuileau pourrait cependant également être interprété comme un assainissement tardif du sol de la pièce P8. La longueur de cette pièce est d'environ 4,6 m. Son extension septentrionale n'est pas encore connue. Aucun élément ne permet d'en assurer la fonction, mais sa situation méridionale parle en faveur de l'habitat. Il faut mentionner au passage l'existence d'une structure légère de nature indéterminée, établie dans le prolongement approximatif du mur M7 et dont l'accrochage a partiellement détruit l'angle des murs M7/M24 (st. 140; cf. fig. 141, p. 106).



Fig. 117 Bât. est: logement de la cloison légère M51 dans le mur de façade M49; à droite, dé de molasse (st. 125); vue sud.

### 6.4. Le foyer domestique st. 49

A une époque indéterminée de l'occupation du grand bâtiment, un foyer domestique (st. 49) est installé au centre de la cour (cf. fig. 118, p. 95). Cet aménagement fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre consacré aux « techniques de construction » (cf. p. 96).

Le foyer est essentiellement constitué d'une dalle de molasse trapézoïdale, entourée sur trois de ses côtés par une bordure non maçonnée en forme de fer à cheval. Complète cet aménagement un dé de molasse percé d'une crapaudine destinée à recevoir le montant vertical d'une potence pivotante. Ce système permettait d'amener le chaudron au-dessus des flammes et de l'en retirer. Une dalle de granit, marquant l'extrémité sud-ouest de la bordure, servait peut-être de table de travail rudimentaire.

La tranchée de fondation du foyer (c. 3f) a perforé les premiers niveaux d'occupation de la cour (c. 4c; cf. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis), ce qui nous permet de penser que son installation ne s'est pas faite immédiatement après l'édification du bâtiment.

Quelques maigres structures sont à mettre en relation avec ce foyer: il s'agit tout d'abord d'un niveau de travail, visible sous forme de lentilles limoneuses et cendreuseuses, sur lesquelles reposent quelques fragments de *tegulae* posés horizontalement (st. 132, c. 3e; cf. strati. D95, fig. 97, p. 82). D'autre part, une fosse de forme imprécise, qui perfore elle aussi les premiers niveaux de circulation dans la cour, à proximité immédiate du foyer, a sans doute servi pendant quelque temps de réceptacle aux cendres produites par son utilisation (st. 130, c. 3d; cf. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis). Le foyer était vraisemblablement protégé par une construction légère. Aucune trace d'éléments de soutènement de couverture n'a pu cependant être mise en évidence autour de la structure.



Fig. 118 Bât. est: foyer domestique installé dans la cour (st. 49), vue verticale.

## 6.5. Les recharges de sol

Nous avons pu déterminer la présence de recharges de sol (sables et graviers) aussi bien dans l'entrée (st. 81, c. 4b; cf. strati. D86, fig. 88, p. 76) que sous le portique de façade (st. 131, c. 3g; cf. strati. D108, fig. 108, p. 88 bis). Une monnaie de Claude II le Gothique (268-270) a été retrouvée dans la première citée (inv. 2636/1).

## 6.6. Le dépotoir st. 96 et les fosses tardives st. 97 et 98

Peu de temps avant l'abandon définitif du bâtiment, un petit dépotoir (st. 96; cf. fig. 141, p. 106) est aménagé au nord de la cour, immédiatement à l'est de la cloison M33. Une partie du matériel jeté à cet endroit recouvrait la margelle du puits (st. 122) qui, à ce moment-là, n'était sans doute plus en usage. Il s'agit essentiellement de céramique à revêtement argileux (coupes Lamboglia 2/37 à décor oculé ou guilloché, gobelets à dépressions, gobelets ovoïdes) et de quelques ossements animaux. Ce matériel était accompagné d'une série de 7 monnaies de bronze de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. et du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (cf. K. 2645, 2683 et 2916).

Mentionnons encore brièvement l'existence de 2 fosses tardives (st. 97 et 98; cf. fig. 141, p. 106) situées dans la cour, au nord-est de l'angle des murs M7/M24. Leur comblement cendreux (c. 3d) n'a livré aucun matériel datable. Leur interprétation s'avère impossible.

## 6.7. Datation et conclusions

Le caractère isolé des aménagements de ce dernier état et la faible spécificité du matériel céramique de cette période rendent particulièrement difficile leur datation relative. Les principaux travaux de restructuration (abandon et récupération du système de chauffage, installation des locaux P5-7) semblent n'avoir été entrepris que peu de temps après l'édification du bâtiment (voir par exemple les faibles traces d'utilisation du *praefurnium* de la pièce P1), soit probablement dans le dernier tiers du III<sup>e</sup> s. de notre ère.

L'abandon définitif de l'habitat se situe vers le milieu du IV<sup>e</sup> s., comme en témoignent plusieurs éléments caractéristiques de cette époque (coupes Lamboglia 1/3, monnaies). L'élément le plus tardif est un petit bronze trouvé dans le défournement du foyer (st. 7) (inv. 2631/4), dont la datation oscille entre 340 et 350. La continuation de l'occupation du secteur au IV<sup>e</sup> s. est attestée aussi bien à l'ouest (bâtiment occidental, état III; cf. supra, p. 25) qu'à l'est (campagne de 1983, secteur II, sondage 11; cf. Vidy 1983, pp. 54-63). Il paraît important de relever que l'essentiel de l'activité de construction de l'état IV a pour objet de doubler la surface de l'habitat couvert. Ces travaux pourraient correspondre à une augmentation sensible du nombre des habitants de la maison, et ce à une époque troublée où le centre du *vicus* est en voie d'abandon.

## 7. Techniques de construction

Ce chapitre est consacré à la description détaillée de structures mentionnées dans la première partie du rapport et qui présentent des particularités techniques intéressantes.



Fig. 119 Bât. est : parement sud du mur M2, vue nord.

### 7.1. Les murs maçonnés

Ces structures se différencient quelque peu selon leur fonction : on peut distinguer les murs de façade (M2, M5, M23, M49), de construction massive, largement et profondément fondée, et les murs de subdivision interne (M6, M7, M22, M24), presque aussi profondément fondés, mais de dimensions moins imposantes.

Les caractéristiques des murs de façade ont été déterminées par la nature (sables et graviers) et par le relief (déclivité nord-sud) du terrain choisi pour la construction. Illustrons la variété des aménagements rencontrés par quelques exemples :

#### 7.1.1. Le mur M2

Ce mur s'appuie au nord contre la pente du terrain naturel et fait ainsi office à la fois de mur de façade et de mur de terrasse. D'autre part, doublé au nord par un second mur (M1), il inclut partiellement le puits (st. 122) dans ses fondations. Pour toutes ces raisons, M2 présente un aspect un peu particulier (cf. fig. 119, p. 96).

Ses fondations, d'une largeur oscillant entre 0,9 et 1,1 m, sont constituées de 2 assises de petits galets formant hérissure de pose, surmontés de 3 ou 4 assises irrégulières de boulets, de galets et de blocs anguleux de dimensions très variables, parfois posés de champ. Quelques amas de mortier apparaissent déjà au cœur des assises supérieures de fondation. Au-dessus, on trouve un rang de boulets et de blocs imposants, sur lequel s'établit (par endroits) une assise de réglage légèrement plus étroite, composée de boulets et de galets de calibre moyen. Ce niveau correspond, pour le parement sud, à un net ressaut, à 0,25-0,3 m au-dessus du niveau de circulation de la cour (cf. p. ex. strati. D66/75, fig. 91, p. 78 bis). A partir de ce ressaut, commence l'élévation proprement dite, large d'environ 0,7 m, constituée d'assises relativement régulières de boulets partiellement bréchés et liés au mortier, encadrant un blocage de galets et de mortier.



Fig. 120 Bât. est : parement nord du mur M2, immédiatement derrière le puits (st. 122); vue sud.

Le parement nord (cf. fig. 120, p. 96) présente une partie enterrée nettement plus importante, composée d'une succession d'assises relativement régulières, parfois en léger surplomb, et de lits de mortier intercalés. Notons au passage que les fondations du mur plongent très profondément à l'aplomb du puits (st. 122), ce qui n'a d'ailleurs pas empêché un léger fléchissement des assises du mur à cet endroit. La base de l'élévation pourrait bien correspondre à un décrochement de la maçonnerie visible sur la fig. 120. Les 2 dernières assises conservées, constituées d'une rangée de gros blocs surmontée de galets posés de champ, pourraient indiquer une reprise tardive de l'élévation. Relevons en tout cas l'absence de ressaut de fondation et le soin médiocre accordé au traitement du parement nord.

#### 7.1.2. Le mur M23 (cf. fig. 121, p. 97)

Un exemple de structure plus régulière est fourni par le mur de façade sud, établi dans un plan presque horizontal constitué par les remblais anciens. Ses fondations sont composées de 5 assises assez régulières de boulets de rivière et de schistes souvent posés de champ. En raison du léger pendage est-ouest du terrain, le ressaut qui couronne ces fondations est surélevé d'une assise vers l'est. L'élévation est constituée de 2 parements de boulets de rivière et de schistes, de part et d'autre d'un blocage central, liés par un mortier de chaux à grosses inclusions. Le parement sud est jointoyé au mortier, sans marques au fer. Signalons encore un décalage sensible dans l'orientation de l'élévation par rapport à la base du mur, à la suite, sans doute, d'une erreur de construction.



Fig. 121 Bât. est: parement nord du mur M23, vue sud.

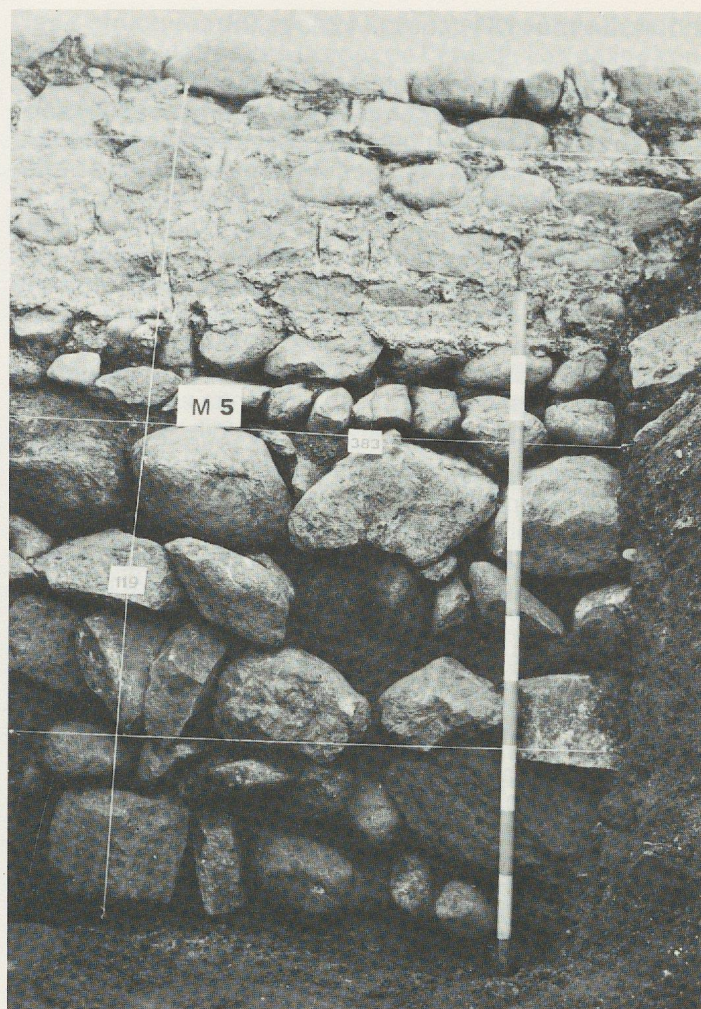


Fig. 122 Bât. est, D54: parement ouest du mur M5, vue est (situation: fig. 142, p. 107).

### 7.1.3. Le mur M5

Afin de l'adapter au pendage du terrain, le mur de façade orientale est construit en escalier. Les fondations (cf. fig. 123, p. 97), particulièrement massives (0,95 à 1,15 m de largeur), sont constituées de boulets et de blocs de dimensions très variables, agencés irrégulièrement (4-5 assises) et coiffés par 1 ou 2 assises de réglage légère-

ment plus étroites. Les ressauts de fondation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, ne correspondent pas systématiquement au niveau de travail de l'élévation du mur (cf. p. ex. strati. D83, fig. 116, p. 93). L'élévation, large d'environ 0,7 m, est d'une construction similaire à celle des autres murs de façade. Toutefois, son parement ouest et la portion méridionale de son parement interne sont soigneusement jointoyés et marqués au fer (cf. D54, fig. 122 et fig. 123, p. 97).

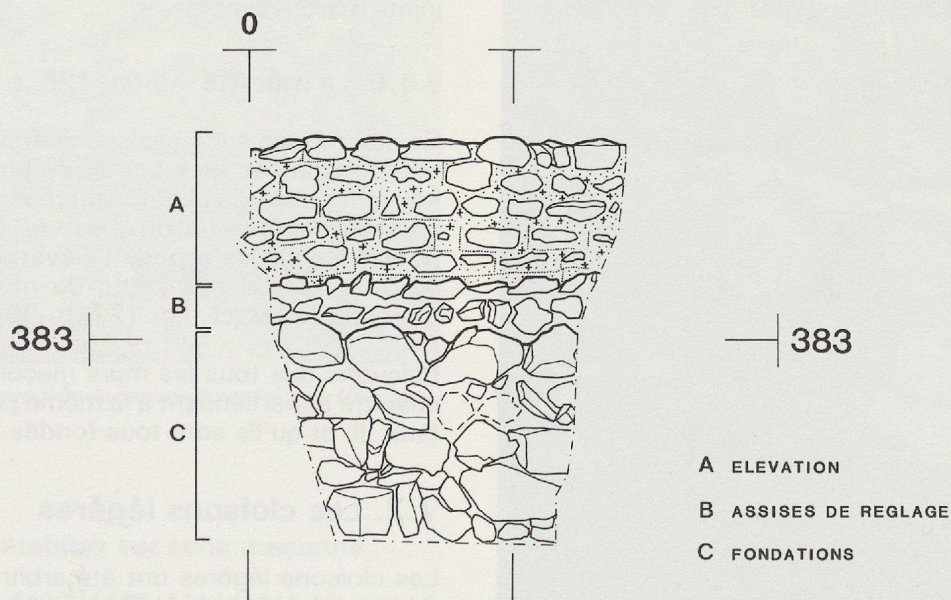


Fig. 123 Bât. est: parement ouest du mur M5, vue est.

#### 7.1.4. Le mur M1 (cf. fig. 124, p. 98)

Il s'agit d'une structure énigmatique et mal conservée qui double au nord le mur de façade du bâtiment (M2), sans lui être rigoureusement parallèle. Elle se présente sous la forme d'un bourrage de blocs de dimensions très variables, de déchets de taille, de quelques boulets et de mortier de chaux à grosses inclusions, à l'intérieur d'une tranchée étroite préalablement creusée. Aucun élément d'assise, de parement aménagé ou de ressaut n'a été observé. L'extrémité orientale de la structure est encore inconnue, alors qu'à l'ouest elle s'interrompt brutalement au nord du puits (st. 122), sans traces d'arrachement visibles.

Dans l'attente de nouveaux éléments fournis par la campagne de fouilles de 1985, la fonction la plus vraisemblable que l'on puisse attribuer à cette structure est celle d'un mur de soutènement, destiné à protéger le mur de façade arrière dans le secteur où la pente naturelle était la plus forte. D'autre part, l'espace compris entre les murs M1 et M2 (cf. fig. 125, p. 98), qui sert accessoirement de dépotoir, pourrait bien avoir rempli la fonction de drain pour l'évacuation des eaux de ruissellement en direction du puits.

L'éventualité qu'il s'agisse là des vestiges d'une structure antérieure à l'installation du bâtiment ne peut être totalement exclue. Même en ce cas, la médiocrité de la maçonnerie et le caractère isolé de la structure témoigneraient en faveur d'une fonction de soutènement de terrasse.

La structure des murs de subdivision interne est très semblable à celle des murs de façade contemporains. Seule leur épaisseur plus modeste (0,45 m = 1 ½ pied romain en élévation) les distingue. Voyons deux exemples :



Fig. 124 Bât. est: parement nord du mur M1, vue sud.

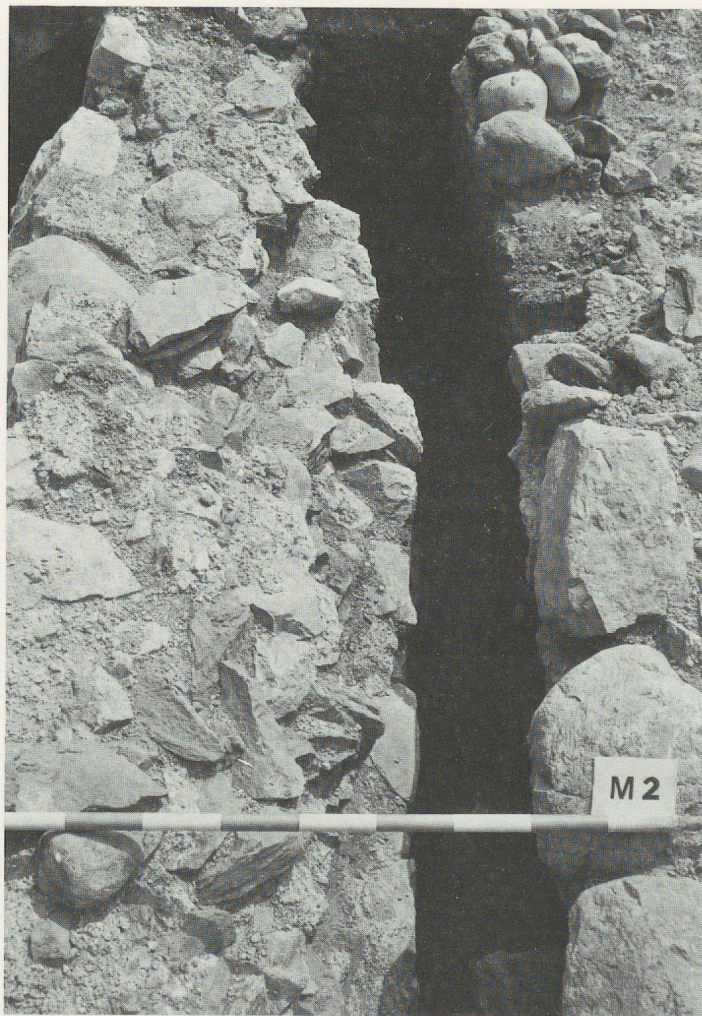


Fig. 125 Bât. est: interstice entre les murs M1 et M2, vue est.

#### 7.1.5. Le mur M7

Ses fondations (3 assises), composées de gros blocs et de quelques boulets, reposant sur un radier de gros galets, sont couronnées par 2 assises de réglage, constituées de petits boulets posés de champ. L'élévation proprement dite est composée de boulets partiellement bréchés, disposés en assises peu régulières de part et d'autre d'un faible blocage central. Seule la partie visible du parement nord, à l'ouest du seuil (st. 134), comporte des joints marqués au fer.

#### 7.1.6. Le mur M6 (cf. fig. 126, p. 99)

Ce mur repose sur 4 assises de fondation assez régulières, constituées de blocs et de boulets ronds et plats, souvent posés de champ afin d'assurer une bonne horizontalité. Au-dessus, on observe 1 ou 2 assises de réglage sur lesquelles repose l'élévation. Seul le parement nord comprend des joints de mortier soigneusement marqués au fer (cf. fig. 127, p. 99).

Relevons que tous les murs maçonnés décrits dans ce chapitre appartiennent à la même phase de construction (état III) et qu'ils sont tous fondés en tranchée étroite.

### 7.2. Les cloisons légères

Les cloisons légères ont été arbitrairement rangées en 2 catégories, selon qu'elles reposent ou non sur un solin maçonné.

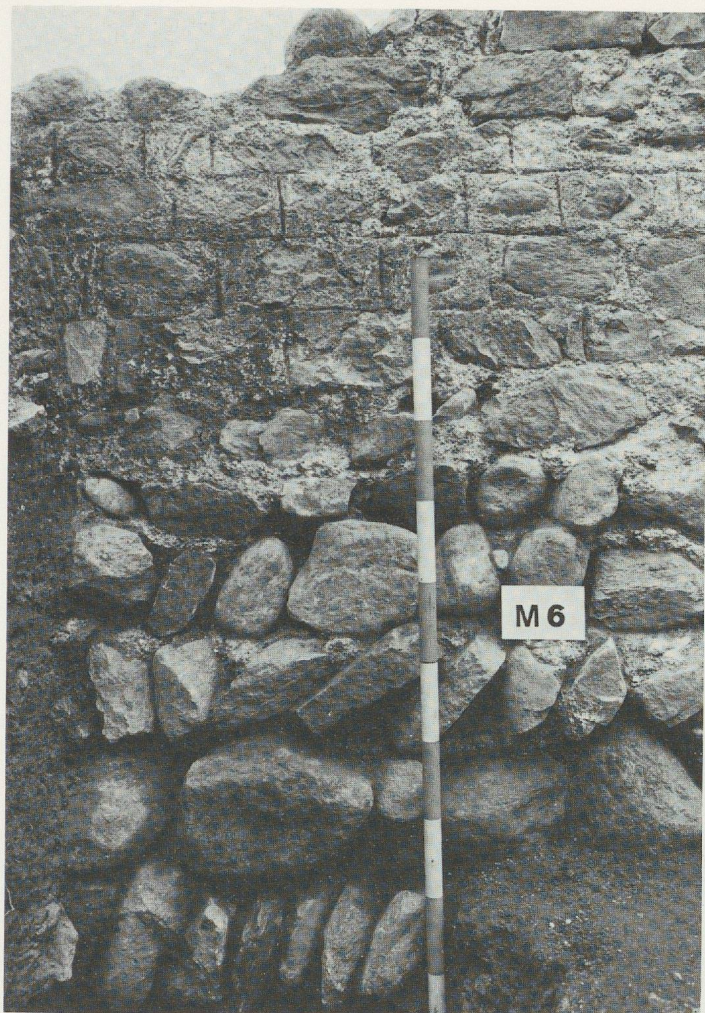


Fig. 126 Bât. est : parement nord du mur M6, vue sud.



Fig. 127 Bât. est : vue rapprochée du parement nord du mur M6 : joints marqués au fer.

### 7.2.1. Les cloisons établies sur solin maçonné

7.2.1.1. Les cloisons M27, M41, M44, M45 (état IIb)  
(cf. fig. 93, p. 79, fig. 94, p. 80 et fig. 128, p. 99)

Ces 4 structures constituent le petit bâtiment de l'état IIb, plus tard englobé dans la cour de l'état III. Les solins sont conservés pratiquement sur leur hauteur originelle, seules les élévations en terre ayant été abattues au moment de l'aménagement des pièces P5-7 (état IV). M27, M41 et M44 sont liés de façon homogène, alors que M45 est un mur de refend contemporain venant buter contre M27. Seuls les solins M27 (tronçon méridional) et M41 sont établis sur de véritables fondations, constituées d'une ou deux assises de boulets et de gros blocs, disposés sans mortier. Le sommet de ces fondations constitue un ressaut interne irrégulier, que recouvre le sol d'argile st. 75 (cf. strati. D97/141, fig. 96, p. 81). Sinon, tous ces solins sont faits de 2 ou 3 assises de boulets et de galets de dimensions variables, partiellement bréchés, liés par un mortier assez sableux, et d'un blocage central riche en mortier (en particulier au niveau de l'assise supérieure). Une à trois des assises supérieures de ces solins se trouvent en élévation par rapport aux niveaux de circulation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment (cf. strati. D97/141, fig. 96, p. 81). Relevons encore que les parements externes de M27 (tronçon méridional) et de M41 ont été jointoyés au mortier et marqués au fer (cf. strati. D123, fig. 113, p. 92). La différence de qualité des mortiers utilisés pour la maçonnerie et pour le jointoyage des solins semble suggérer que cette deuxième opération n'a été effectuée que plus tard, vraisemblablement au moment de l'installation du grand bâtiment.

Le matériau mis en oeuvre pour l'élévation légère du bâtiment est partiellement conservé, car il a été utilisé comme remblai au moment de la création des pièces

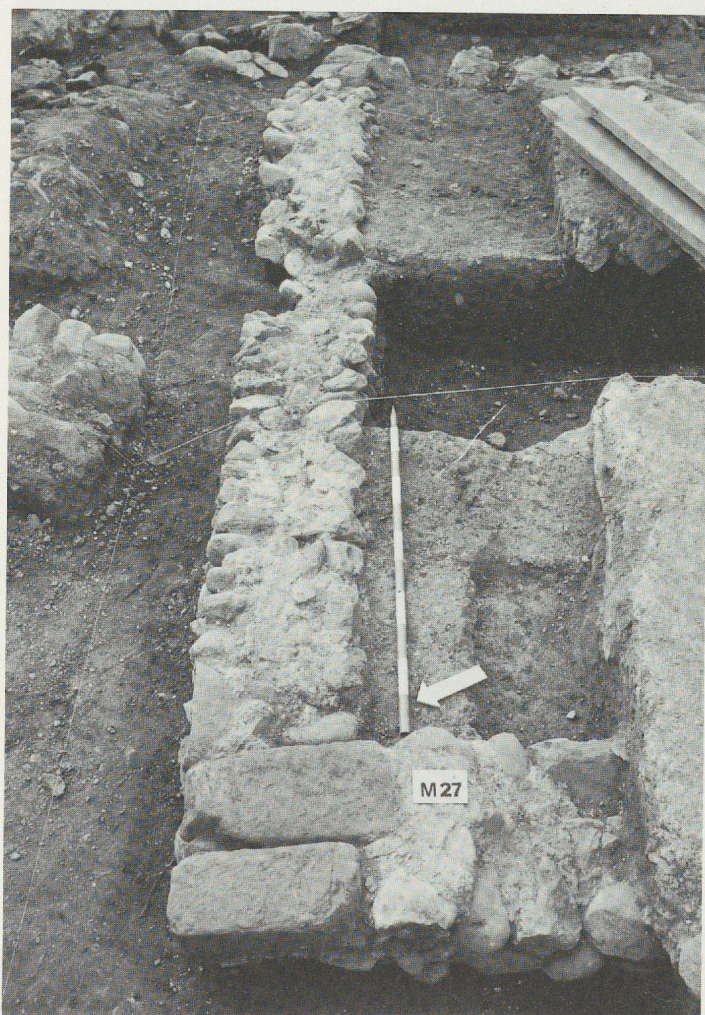


Fig. 128 Bât. est : solins maçonnés M27 et M44, vue est.

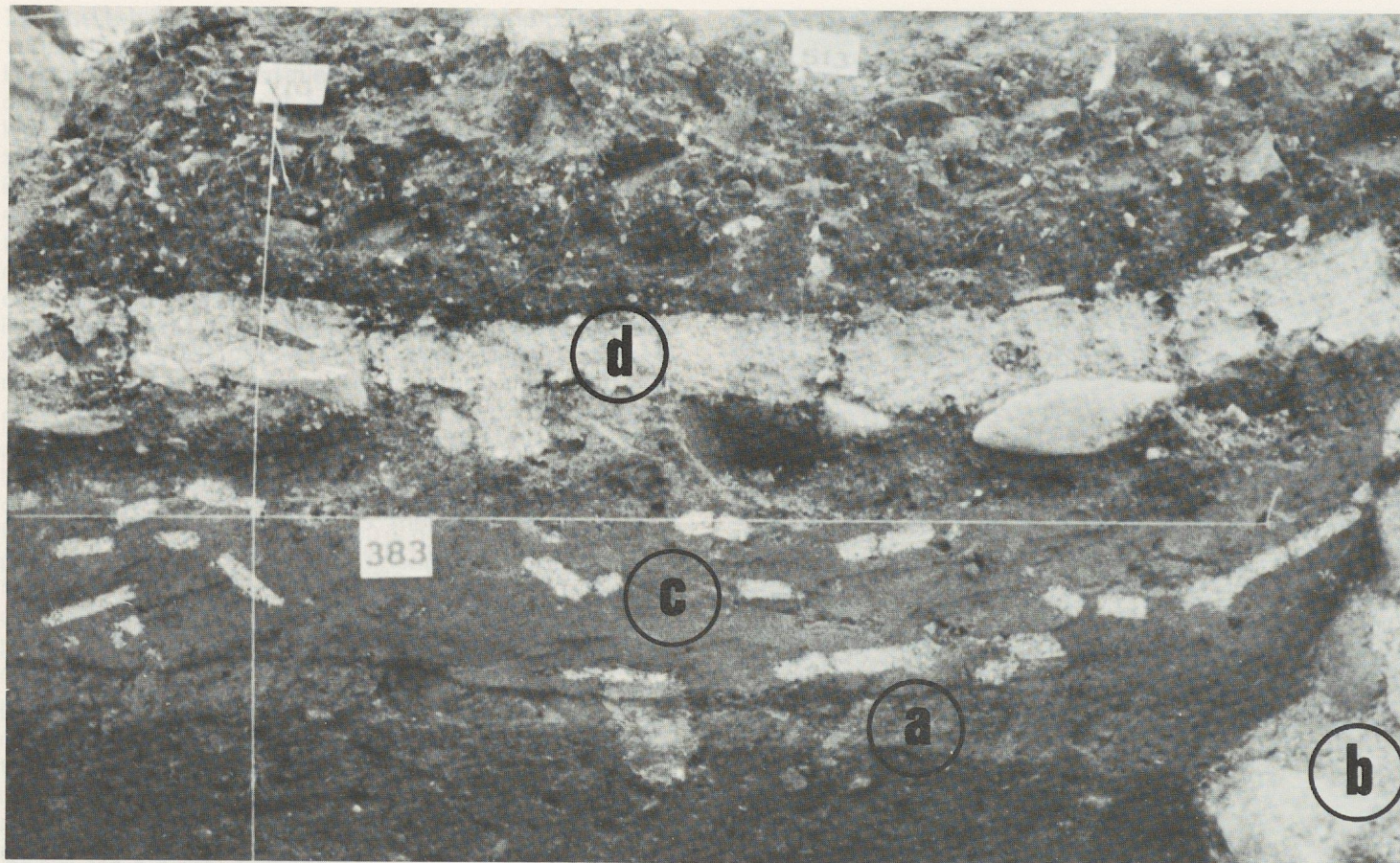


Fig. 129 Bât. est: détail de la coupe D97 et D141 (fig. 96), vue est. a: sol d'argile (st. 75; état IIb); b: solin maçonné M41; c: démolition des cloisons en terre de l'état IIb (c. 3 m); d: sol de terrazzo (st. 14; état IV)

P5-7 (état IV). Il s'agit d'un limon fin, de couleur jaune-ocre, contenant de nombreux fragments d'enduits pariétaux (couche 3m; cf. fig. 129, p. 100). Quelques plaques d'enduits étaient encore en place au-dessus du solin M45. On peut donc, sur la base de ces quelques éléments, restituer au-dessus de ces solins des cloisons en terre, d'une largeur de 0,35 à 0,45 m, vraisemblablement constituées de briques crues et revêtues d'enduits non décorés.

L'absence de tuiles dans la démolition du bâtiment pourrait indiquer que la toiture était construite en matériau léger (chaume ou bardeaux). Mais on peut supposer aussi que les éléments de charpente et les tuiles ont été récupérés au moment des aménagements de l'état IV.

#### 7.2.1.2. La cloison M48 (état IV)

Cette cloison condamne la partie orientale du double portail d'accès du bâtiment (cf. fig. 144, encart). Elle est établie sur un solin maçonné constitué de 4 assises irrégulières de blocs non taillés, de dimensions très variables, de schistes et de fragments de *tegulae*, peu soigneusement appareillés à l'aide d'un mortier à grosses inclusions. Cette base, partiellement dressée à l'air libre, est coiffée par une sablière basse, dont le logement a nécessité l'excrochage partiel des dés de molasse (st. 124 et 125; cf. fig. 130 et 131, p. 100) qui délimitaient précédemment la moitié orientale de l'entrée. La nature de l'élévation édiflée sur ce double soubassement reste inconnue.

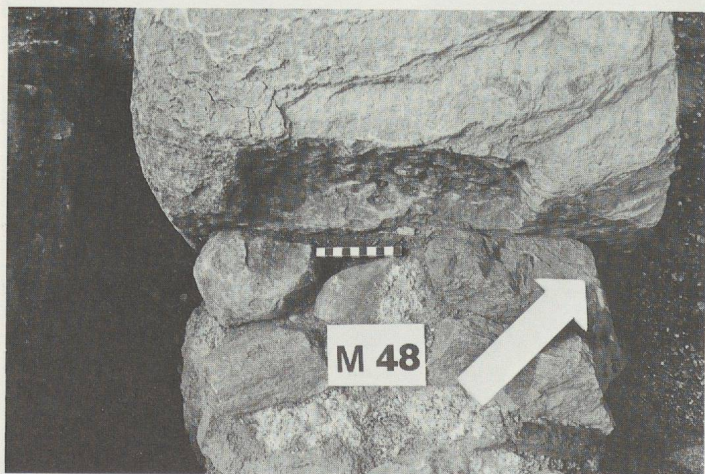


Fig. 130 Bât. est, pièce P8: logement de la sablière basse de la cloison M48 dans le dé de molasse (st. 124), vue verticale.

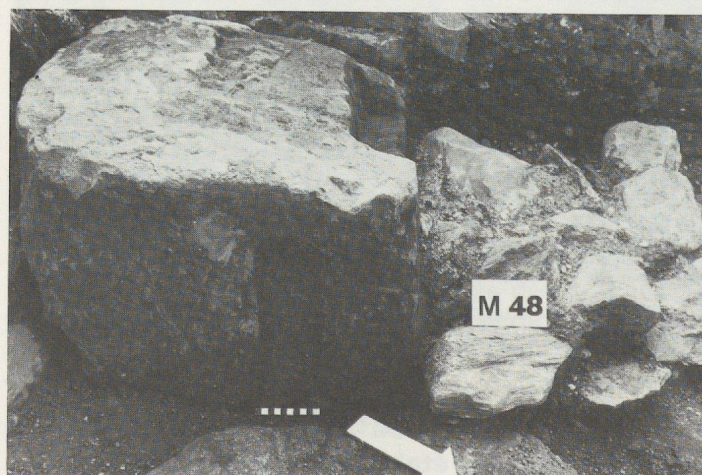


Fig. 131 Bât. est, pièce P8: dé de molasse (st. 125) et extrémité orientale du solin maçonné M48; en haut, logement de la sablière de M48 dans le dé de molasse; vue sud.



## 7.2.2. Les cloisons édifiées sans solin maçonné

### 7.2.2.1. Les cloisons M8, M26, M33, M36, M37 (état IV)

Ces 5 cloisons légères appartiennent à la phase de restructuration de la partie occidentale de la cour (cf. fig. 144, encart). Elles définissent 3 pièces (P5-7), établies le long du mur occidental du bâtiment. Leur démolition se présente sous la forme de limon et d'argile rubéfiés et de fragments d'enduits pariétaux non décorés, souvent brûlés, mais parfois conservés verticalement et encore en place (cf. fig. 132, p. 101). La largeur de ces cloisons oscille entre 0,2 et 0,3 m.

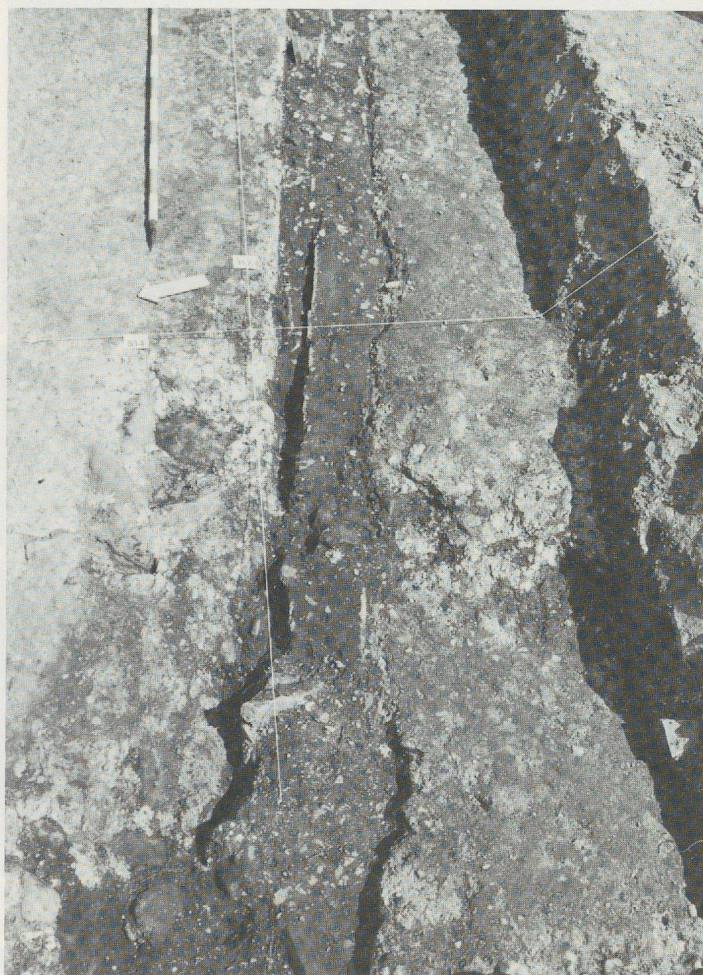


Fig. 132. Bât. est, pièces P5 et P6 : cloison en terre M8, entre les sols st. 1 (à gauche) et st. 3 (à droite), vue ouest.

M8 et M26 reposent directement sur des structures antérieures qui leur assurent une bonne stabilité : M8 sur le sol st. 54 et M26 sur le solin ancien M45 (selon une orientation légèrement différente) (cf. strati. D101, fig. 95, p. 81). Pour ces deux cloisons, la présence d'une sablière basse ne semble a priori pas nécessaire, mais elle demeure vraisemblable. Relevons également que leur trace s'interrompt à l'ouest avant le mur M5, M26 butant même contre un poteau (st. 57), à quelques centimètres du mur de façade. Les autres cloisons (M33, M36 et M37) sont aménagées en pleine terre, sur des sablières basses. Les sablières de M36 et de M37 ont été installées sur quelques gros boulets de calage, en raison de l'instabilité du terrain sous-jacent. L'un d'eux se situe juste au nord de l'entrée de service (st. 20) ; un autre a été placé non loin de l'angle des cloisons M36 et M37, alors que le troisième se trouve au milieu du mur M37 (cf. fig. 144, encart et strati. D143, fig. 99, p. 84). La pose de la sablière de M33 a nécessité le creusement d'un loge-

ment, d'une profondeur maximale de 0,33 m, dans le parement sud du mur de façade M2 (st. 99 ; cf. fig. 133, p. 101). L'élévation de ces cloisons reste hypothétique (briques crues? colombage?), de même que l'emplacement exact des entrées (sans doute orientales) de ces pièces tardives.

Ajoutons encore que le soutènement de la charpente et de la toiture de tuiles qui couvraient ces locaux devait être essentiellement assuré par les murs de façade (M2 et M5) et par une série de poteaux (st. 2, 57, 100-102 ; cf. fig. 141, p. 106).

Relevons que l'édification des cloisons et leur revêtement ont systématiquement précédé l'aménagement

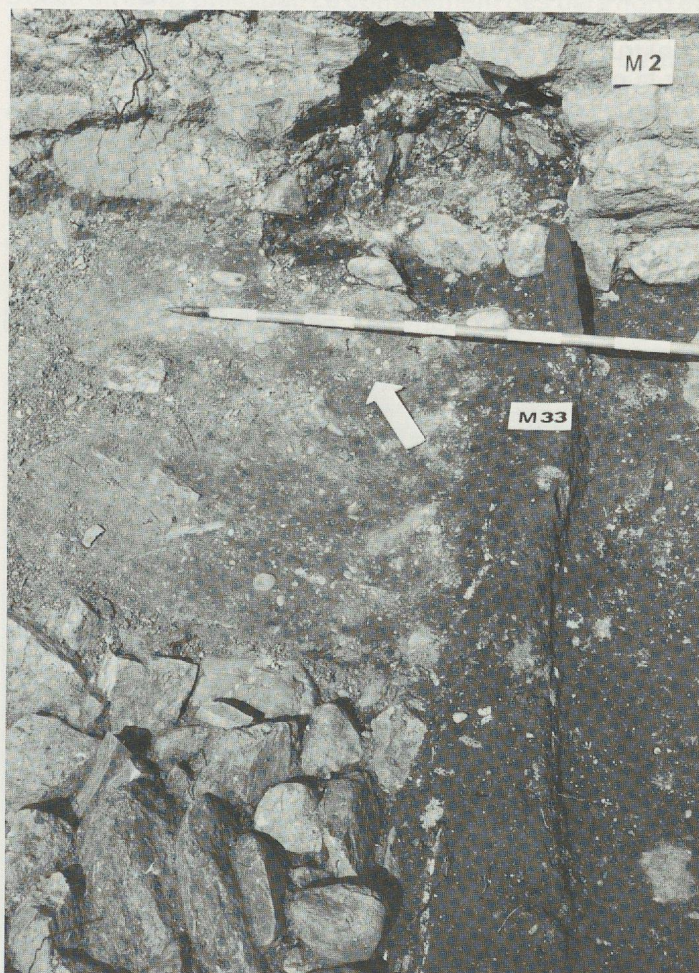


Fig. 133. Bât. est, pièce P5 : en haut, cavité de logement de la cloison en terre M33 dans le parement sud du mur M2 (st. 99) ; en bas à gauche, radier du sol st. 3, vue nord.

des sols. Cette ultime remarque est également valable pour le petit bâtiment de l'état IIb.

### 7.2.2.2. Les cloisons M50 et M51 (état IV)

Ces 2 cloisons, visibles dans la coupe D140 (fig. 92, p. 78 bis), constituent les limites occidentale et orientale de la pièce tardive (P8) qui condamne la moitié est de l'entrée principale du bâtiment. Outre leurs logements aménagés respectivement dans le dé de molasse st. 124 et dans l'angle nord-ouest du mur M49 (cf. fig. 117, p. 94), elles se présentent simplement sous la forme de petites tranchées peu profondes, d'une largeur d'environ 0,45-0,50 m, remplies d'un matériau très organique, d'une composition pratiquement identique à celle de la démolition sus-jacente (c. 2b). Une fois de plus, la nature exacte de l'élévation de ces cloisons reste énigmatique. Il faut relever néanmoins l'absence de fragments d'enduits pariétaux.

### 7.3. La poterne st. 20 (état III)

Il s'agit d'une entrée secondaire, aménagée dans le mur de façade occidental du bâtiment de l'état III (M5), immédiatement au nord de la pièce P1 (cf. fig. 144, encart et fig. 134, p. 102). Elle permettait un accès direct de l'extérieur, entre les murs M6 et M41, au *praefurnium*. Cette poterne a été conçue dès l'origine dans le plan du bâtiment : la chape de mortier très dur, qui coiffe la quatrième assise à partir du ressaut de fondation de M5 et qui constitue le lit de pose du seuil, est liée de façon homogène au mortier de jointoyage des parements du mur de façade (cf. fig. 134, p. 102). Or, cette double opération a précédé l'installation du mur M6 et l'aménagement des pièces chauffées, qui appartiennent à la même phase de construction. D'autre part, la poutre (ou la dalle) posée sur la chape de mortier, et dont le logement au sud est encore visible dans la maçonnerie du mur M5, était déjà en place quand le mur M6 est venu buter contre le parement est du mur de façade. En effet, à la jonction des deux élévations, le mortier de liaison a été plaqué verticalement contre la surface plane du seuil aujourd'hui disparu. La poterne appartient donc clairement à l'état III.

De part et d'autre de l'entrée, la maçonnerie du mur M5 a beaucoup souffert. On peut cependant estimer la longueur de la pièce de seuil à environ 1,4 m, alors que la largeur du passage, si l'on présuppose l'existence d'un chambranle de bois, devait à peine excéder le mètre. L'épaisseur du seuil approchant 0,15 m et la différence de niveau entre la chape de mortier et le sol de la cour étant d'environ 0,2 m, la hauteur totale du seuil peut être évaluée à 0,35 m.



Fig. 134. Bât. est : vue latérale de la poterne (st. 20), vue ouest.

### 7.4. Les systèmes de chauffage (état III)

Les 2 pièces situées en façade sud du bâtiment de l'état III étaient chauffées, l'une par un dispositif usuel d'hypocauste (P1) et l'autre par un système à canaux (P2). La chaleur nécessaire à cette double installation était fournie par le même *praefurnium*.

#### 7.4.1. Le local P1

L'hypocauste installé dans ce local est de structure traditionnelle. Il n'est malheureusement que partiellement conservé, car l'ensemble de la *suspensura*, ainsi que la quasi-totalité des pilettes de soutènement ont été démontés avant même l'abandon définitif du bâtiment (état IV). Le *praefurnium*, établi au nord du mur M6, fournissait l'air chaud, qui accédait dans la pièce P1 par l'alandier st. 19 (cf. fig. 135, p. 102). Ce dernier, large de 0,45 m, établi sur le ressaut de fondation du mur M6 au moment même de sa construction, est composé de 2 piédroits monolithiques en molasse, qui débordent de 0,1 à 0,15 m au-delà du parement sur de M6. La couverture de l'ensemble est assurée par un linteau de molasse, arqué dans sa partie inférieure. Cette ouverture présente peu de traces d'usure et de rubéfaction. Le sol d'hypocauste (*area*), constitué d'un *terrazzo* très dur comportant quelques éclats de tuile en surface, repose sur un important radier de gros boulets de rivière (st. 4).



Fig. 135. Bât. est, pièce P1 : alandier (st. 19), vue nord.

Les murs de subdivision interne M6 et M22, moins larges que les murs de façade M5 et M23, sont doublés et renforcés par des banquettes (st. 94 et 95), destinés à soutenir la *suspensura* de la pièce. La banquette st. 94, installée contre le mur M6, a été prévue dès l'origine. Sa fondation est constituée en effet par le radier du *terrazzo* (st. 4) (cf. fig. 136, p. 103). Sa structure, composée d'une double rangée de petits boulets de rivière, entourant un faible blocage comprenant des éclats de schiste et des fragments de *tegulae*, est liée au mur M6 par un mortier très résistant. L'ensemble est recouvert par une chape de mortier au tuileau qui isole également l'élévation sus-jacente du mur M6. Les protubérances formées par les piédroits de l'alandier (st. 19) sont incluses dans cette construction et marquent l'interruption de la banquette dans l'axe de l'ouverture. La banquette st. 95, en revanche, est sans doute rajoutée ultérieurement : d'une part, elle repose directement sur l'*area* (st. 4) et, d'autre part, sa structure, composée d'un seul parement de petits boulets de rivière qui retient un maigre bourrage d'éclats de taille et de *tegulae*, s'appuie contre la chape de mortier au tuileau qui recouvre le mur M22. La limite septentrionale de cette banquette est constituée par le piédroit sud de l'alandier st. 21.



Fig. 136. Bât. est, pièce P1 : angle nord-ouest du local après démontage partiel de la banquette de soutènement (st. 94) et du fond de l'hypocauste (st. 4), vue nord.

La *suspensura*, disparue, n'a guère pu être documentée. Son niveau inférieur probable (environ 383,10 m) nous est indiqué par la position des alandiers (st. 19 et 21) et par le sommet des banquettes. Il se situe en moyenne à 0,55 m au-dessus du sol d'hypocauste (st. 4). Le soutènement de la *suspensura* était assuré par les banquettes et par des pilettes, composées de carreaux de terre cuite de 0,23 m de côté pour une épaisseur de 0,05 m, liés à l'argile. Seuls 2 carreaux étaient conservés *in situ*, mais les quelques négatifs laissés dans le sol inférieur par les pilettes disparues permettent de restituer un soutènement composé de 7 rangées de pilettes dans l'axe est-ouest et de 5 rangées dans le sens nord-sud. Ce rythme autorise la restitution d'une *suspensura* dont les éléments inférieurs seraient des carreaux de terre cuite de 0,6 m de côté (*bipedales*).

La présence des banquettes interdisant l'existence de *tubuli* le long des murs M6 et M22, il apparaît comme vraisemblable que seuls les murs de façade en étaient pourvus.

#### 7.4.2. Le local P2

La pièce P2 présente une structure de chauffage simplifiée en forme de T, composée d'un canal central, axé est-ouest, dont la section orientale se développe en 2 branches perpendiculaires, installées le long du mur M24 (cf. fig. 101, p. 85).

La largeur du canal principal est de 1,4 m contre 0,6 m pour celle des diverticules latéraux. Ces conduits sont définis par des piédroits maçonnés composés de boulets de rivière appareillés par assises, dont le parement est revêtu d'un épais mortier très chaulé, lié au sol inférieur. Celui-ci présente une structure analogue à celui de l'hypocauste de P1. Les piédroits du canal principal amorcent un retour à angle droit le long du mur M22 auquel ils sont liés, mais non chaînés. Leur limite correspond à l'ouverture de l'alandier (st. 21). Celui-ci (cf. fig. 105, p. 87), large de 0,45 m, est lui aussi installé sur le ressaut de fondation du mur M22 (dès l'origine). Son piédroit nord est constitué d'un bloc de molasse rectangulaire, mis en oeuvre verticalement et surmonté d'une assise de maçonnerie. Le piédroit méridional, en revanche, est entiè-

rement constitué par la maçonnerie du mur M22. L'ensemble est coiffé d'un linteau de molasse rectangulaire.

La couverture des canaux de chauffage est assurée par une *suspensura*, constituée d'une triple épaisseur de carreaux de terre cuite mesurant 0,32 x 0,35 x 0,06 m et dont le sommet est recouvert d'un *terrazzo* à grosses inclusions (st. 5). Dans le canal central, la *suspensura* prend appui sur une double rangée de 9 pilettes, composées de carreaux de terre cuite d'un module identique à celui relevé dans l'hypocauste du local P1 (cf. fig. 137, p. 103). Dans les diverticules latéraux, une seule rangée de pilettes soutient une couverture en tout point semblable à celle du canal principal. Le comblement des tiers nord et sud de la pièce (c. 4g), coiffé par un lit de galets et de petits boulets, est lui-même recouvert par le sol de *terrazzo* (st. 5 ; cf. strati. D20, fig. 106, p. 88). L'évacuation de la fumée et de l'air chaud s'effectuait par les extrémités des canaux latéraux, dont le sol inférieur remonte en pente douce, tant vers le mur M23 au sud que vers le mur M7 au nord.



Fig. 137. Bât. est, pièce P2 : pilette de soutènement du sol (st. 5) dans le canal central de chauffe (st. 6), vue nord.

#### 7.5. Le foyer domestique st. 49 (état IV)

(cf. fig. 118, p. 95 et fig. 138, p. 104)

Cette structure est constituée d'une grande dalle de molasse légèrement trapézoïdale d'environ 1,4 x 1,25 m pour une épaisseur de 0,15 à 0,2 m. La surface de la pierre est craquelée et fortement rubéfiée. La dalle centrale est entourée sur 3 côtés par une bordure non maçonnée, agencée en fer à cheval. Des blocs de molasse rubéfiée, de schiste et de granit, ainsi que plusieurs

fragments de *tegulae*, constituent cette bordure, conservée sur 2 ou 3 assises irrégulières. Le parement externe de la structure est assez soigné, la surface la plus plane des blocs étant le plus souvent tournée vers l'extérieur. La dimension des éléments constitutifs de la bordure est très variable, mais les blocs de la première assise (fondation) sont en général les plus gros, pour des raisons évidentes de stabilité. La largeur de la bordure est d'environ 0,45 m et sa hauteur maximale conservée de 0,35 m. Immédiatement au sud-ouest de la structure, on relève la présence d'une dalle de granit d'environ 0,8 x 0,7 x 0,1 m. C'est sans doute sur cette pierre que l'on devait poser le chaudron après l'avoir retiré du feu. Peut-être s'agit-il plus simplement d'une table de travail rudimentaire. Au nord-est du foyer, appuyé contre la bordure, a été installé un gros dé de molasse de 0,46 m de côté pour une hauteur de 0,38 m. Sa surface supérieure comprend une cavité circulaire d'un diamètre de 0,18 m pour une profondeur maximale de 0,1 m. Il s'agit là d'une crapaudine destinée au logement de la potence pivotante du foyer. A l'intérieur de la cavité, les traces de l'usure provoquée par le mouvement rotatif de la potence sont apparentes. Les marques du ciseau ayant servi à tailler la crapaudine sont également bien visibles sur les bords de la cavité, sous la forme d'incision obliques, parfois entrecroisées.

Le foyer était sans doute protégé par un abri de construction légère, dont aucun élément n'a pu être observé. C'est en effet un élément de charpente qui devait maintenir la potence en position verticale.

## 7.6. Le puits st. 122 (état III)

(cf. fig. 110, p. 89 et fig. 139-140, p. 105)

Cette structure, située au fond de la cour, est installée au pied du mur de façade septentrional du bâtiment de l'état III (M2). La relation chronologique de ces 2 aménagements pose un problème que seul le démontage du mur M2 aurait permis de résoudre définitivement. Nous pouvons toutefois admettre en toute certitude que la construction du puits a précédé – mais peut-être seulement de quelques jours – celle du mur de façade. Les fondations de ce dernier, qui plongent très profondément derrière la structure 122, ont en quelque sorte englobé les assises du puits (cf. fig. 120, p. 96). La margelle maçonnée n'a, quant à elle, été aménagée qu'après la construction du mur, puisque son mortier est lié au parement sud de celui-ci. Le puits, qui n'a pu être vidé que jusqu'au niveau de la nappe phréatique, est construit avec de gros blocs de dimensions très variables, agencés en assises circulaires très irrégulières et sans mortier. On trouve dans cet appareil quelques blocs de molasse, quelques schistes, ainsi que 2 ou 3 moellons récupérés. La margelle, régulièrement parementée, est constituée de quelques pierres, de mortier de chaux à grosses inclusions et de fragments de *tegulae* disposés tantôt horizontalement tantôt verticalement (en parement) (cf. fig. 139, p. 105).

La stabilité du mur de façade a souffert de la présence du puits : preuve en est le net fléchissement de ses assises à cet endroit.

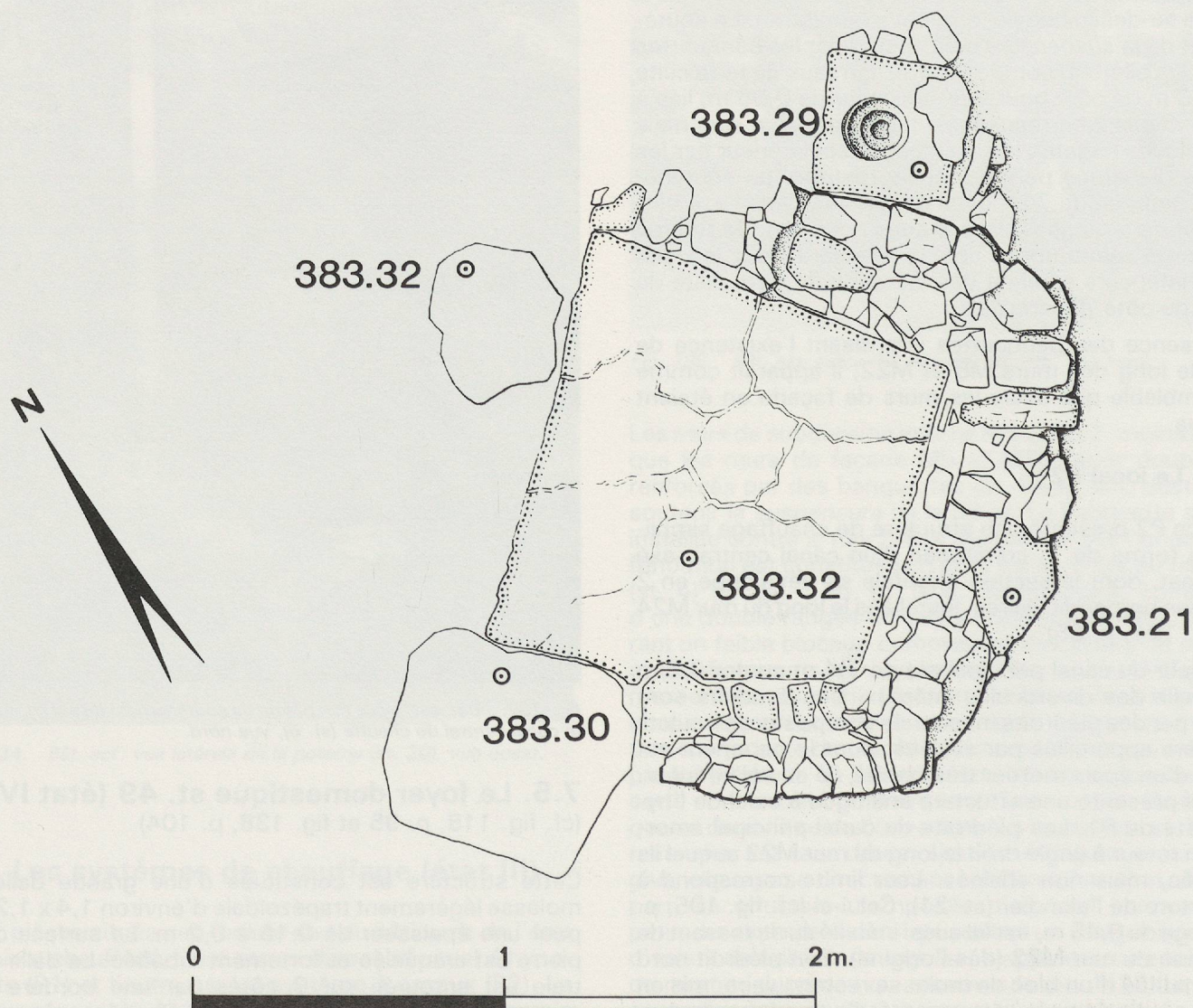


Fig. 138. Bât. est: plan pierre à pierre du foyer domestique (st. 49).



Fig. 139. Bât. est : margelle du puits (st. 122), vue verticale.

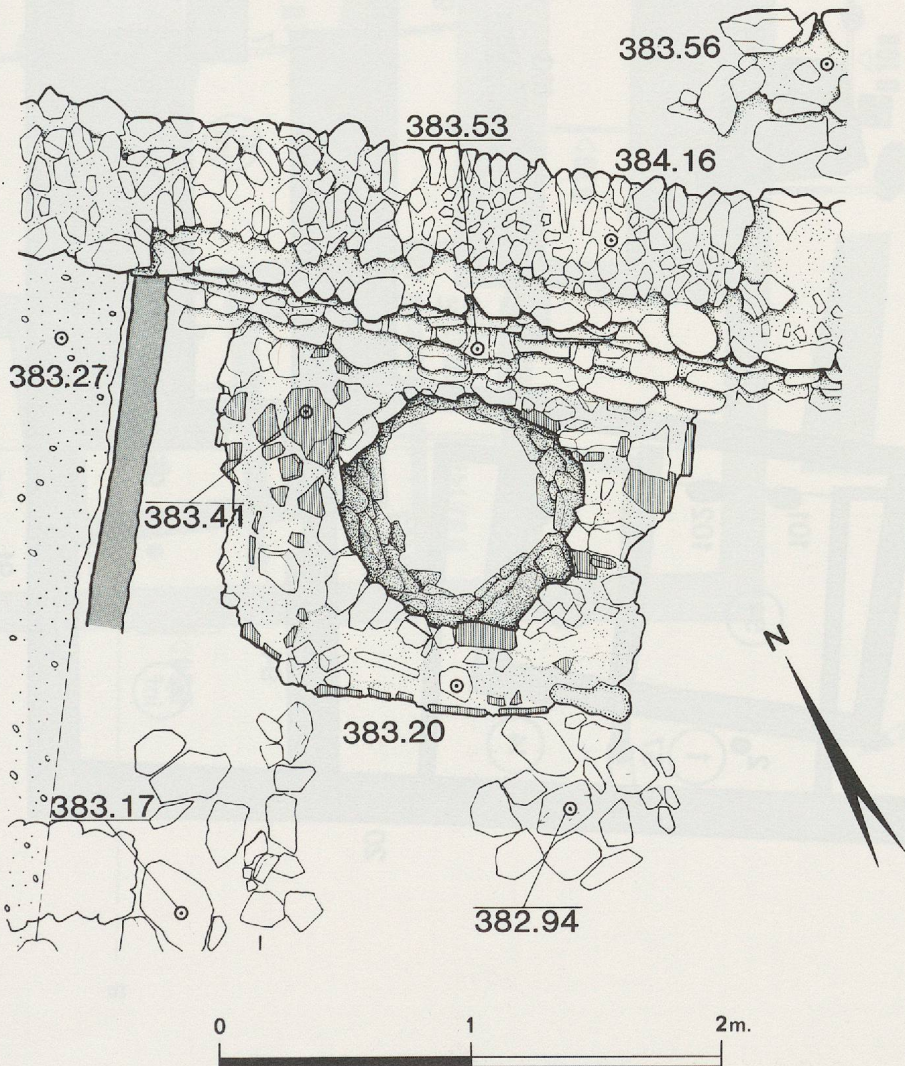


Fig. 140. Bât. est : plan pierre à pierre du puits (st. 122).

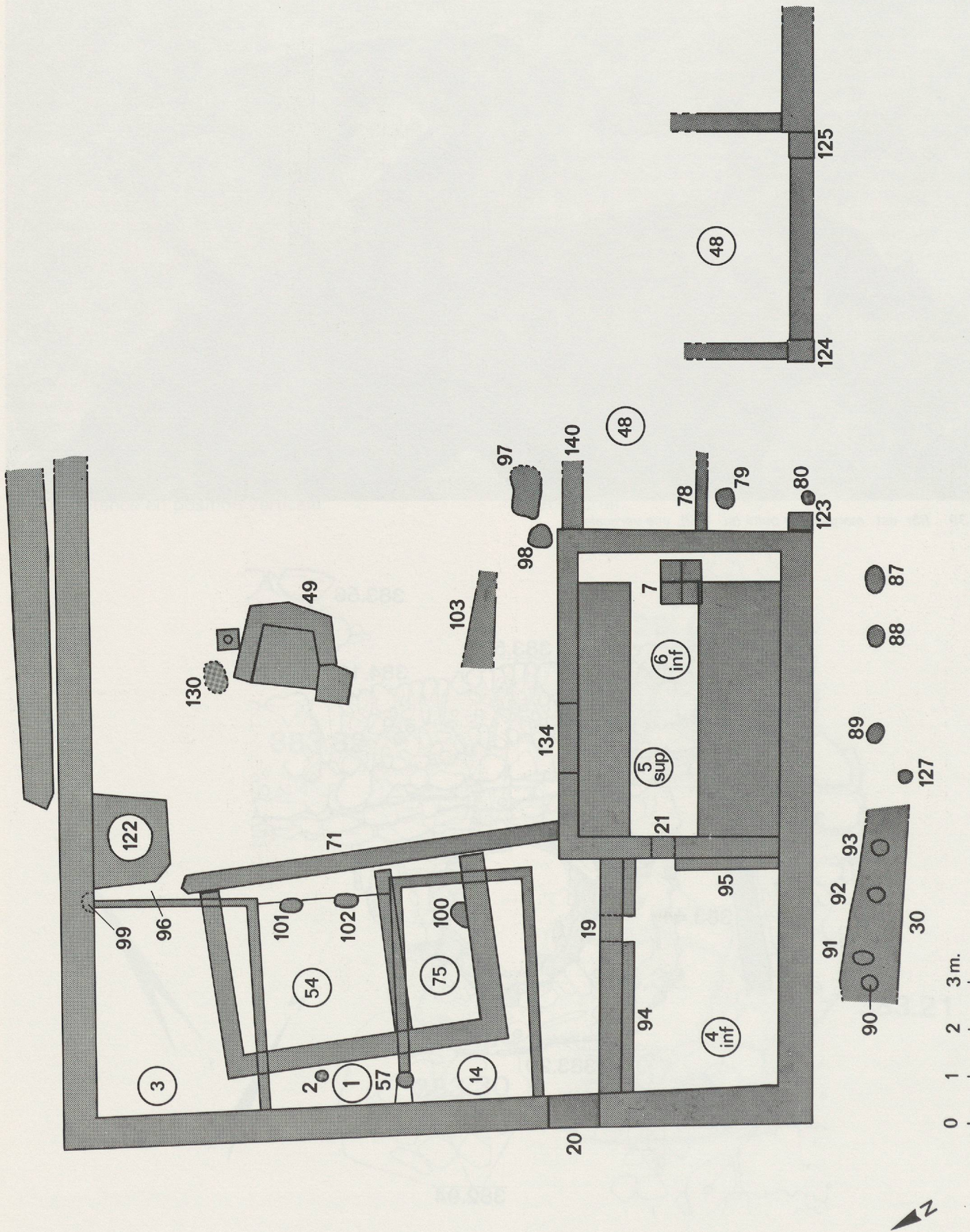


Fig. 141. Bât. est : emplacement des principales structures (autres que les murs). Les chiffres entourés d'un cercle correspondent à des sols.



# Tableau des couches Secteur Est

N°	Situation	Description	Interprétation	Datation	Complexe (s)		
1	Tout le site	Terre végétale à matrice limoneuse, organique	Couches remaniées ép. moderne	moderne	-		
2 a	Tout le site	Couche cendreuse, limoneuse contenant moellons, galets, fragm. de tuiles, charbon de bois, nodules de mortier	Démolition générale	fin 3 <sup>e</sup> - 1 <sup>re</sup> moitié 4 <sup>e</sup>	1581 1590 1597 2616 2633 2646 2659 2662 2663 2664 2665 2668	2674 2675 2677 2682 2683 2690 2692 2807 2808 2820 2906	2917 2932 2933 2935 2940 2983 3023
2 b	Entrée centrale et P 8	Comblement limono-cendreuse, organique, avec qqes fragm. de tuiles	Démolition cloisons légères M 50-51 et comblement de la st. 140.	fin 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	2949		
2 c	P 5 ; P 6 ; P 7	Couche très cendreuse et charbonneuse, contenant fragm. enduits, mortier, argile rubéfiée	« Incendie » ?	fin 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	2676 2686		
2 d	P 8	Fin niveau discontinu de mortier au tuileau	Crépi de cloison légère (M 48 ?) ou assainissement de sol	fin 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	-		
3 a	P 2	Couche cendreuse, homogène avec nodules d'argile et fragm. de tuiles et de briques	Défournement du foyer st. 7	fin 3 <sup>e</sup> - 1 <sup>re</sup> ½ 4 <sup>e</sup> s.	2631 2696		
3 b	P 2	Radier de galets surmonté d'un niveau d'argile couronné par la sole de st. 7	Installation du foyer st. 7 après évacuation partielle du sol st. 5	fin 3 <sup>e</sup> - 1 <sup>re</sup> ½ 4 <sup>e</sup> s.	2802		
3 c	P 2	Comblement limoneux avec bcp de fragm. de tuiles, de brique, de nodules de mortier	Comblement du canal de chauffe st. 6	fin 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	2616 2695		
3 d	P 2 + cour	Comblement cendreuse avec fragm. de tuiles, cailloutis, évent. mortier, hétérogène	Fosses tardives st. 18, 97-98, 130	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	2632 (st. 18) 2833 (st. 130)		
3 e	Cour, près de st. 49	Limon ± argileux jaune, un peu cendreuse	Niveau de circulation en rapport avec le foyer st. 49 (= st. 132)	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s.	-		
3 f	Cour, près de st. 49	Comblement argilo-limoneux, cendreuse, avec petits fragm. de tuiles	Tranchée de fondation de st. 49	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s.	-		
3 g	Portique de façade	Sable et gravier damé	Recharge de sol st. 131	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s.	-		



N°	Situation	Description	Interprétation	Datation	Complexe (s)		
3 h	P 5	Limon jaune, compact avec nombreux fragm. d'enduits, fragm. de tuiles, qqes charbons.	Recharge de sol sur st. 3	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	-		
3 i	P 5; P 6; P 7	Comblement limoneux organique avec qqes fragm. de tuiles et qqes cailloux	Remplissage trous de poteaux st. 2, st. 57, st. 100-102	fin 3 <sup>e</sup> - déb. 4 <sup>e</sup> s.	2970 (st. 57) 2971 (st. 2)		
3 j	P 5, P 6, P 7	Limon partiellement rubéfié avec fragm. d'enduits et qqes fragm. de tuiles. Charbon rare.	Cloisons en terre M 8, M 26, M 33, M 36, M 37	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	2628 (M 8) 2678 (M 8) 2679 (M 8) 2969 (M 26)		
3 k	P 6; P 7	« Terrazzo » de mortier chaulé à grosses inclusions (gravier, cailloutis, qqes fragm. de tuiles) sur un radier de gros boulets avec qqes fragm. de tuiles noyés dans un bourrage limoneux, graveleux.	Sols st. 1 et st. 14	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	1585 2677 2963 2984		
3 l	P 5	Sable et gravier gris-vert, damé, avec qqes nodules de mortier reposant sur un radier de gros boulets et de cailloux.	Sol st. 3	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	2687 2843		
3 m	Cour (angle S-O)	Limon jaune-ocre assez pur avec nombreux fragm. d'enduits	Démolition des murs en terre M 27, M 41 et M 45	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	2804 2837 2984		
4 a	Alandier st. 19	Cendre durcie	Utilisation du « praefurnium » de P 1	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s.	1598		
4 b	Entrée centrale	Sable, limon et gravier damés	Recharges de sol st. 81	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s.	2636		
4 c	Entrée centrale et cour	Alternance de lentilles limoneuses, sableuses, cendreuses, organiques avec éclats de molasse, cailloutis, petits fragm. de tuiles.	Niveaux de circulation et d'occupation dans la cour et dans l'entrée.	Après milieu 3 <sup>e</sup> s - déb. 4 <sup>e</sup> s.	1586 2639 2640 2641 2803 2806 2818 2819 2832	2834 2835 2842 2948 2985 3024 3025 3033	
4 d	Portique de façade	Sable et gravier damés. Par endroits, limon jaune damé.	Niveaux de circulation du portique (= st. 129)	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	-		
4 e	P 2	Terrazzo composé de gravier, de qqes éclats de tuile, abondamment chaulé. Radier de galets. Sur le canal de chauffe, repose sur un lit de 3 épaisseurs de briques.	Sol de circulation st. 5	Après milieu 3 <sup>e</sup> s. monnaie : 248-268	2691		

N°	Situation	Description	Interprétation	Datation	Complexe (s)		
4 f	P 1	Terrazzo composé de galets, gravier et mortier de chaux. Surface lissée contenant des inclusions de tuiles. Radier composé de gros boulets de rivière.	Sol inférieur de la « suspensura » de P 1 (= st. 4)	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	2620		
4 g	P 2	Bourrage limoneux, graveleux, brun-gris contenant de gros boulets.	Remblai sous le sol de circulation st. 5	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	2629 2630		
4 h	A l'est de M 5	Gravier, éclats de taille, cailloutis, mortier	Niveau de travail de M 5	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	-		
4 i	Au N de M 7	Remplissage sable, limon, cailloutis, hétérogène	Tranchée de fondation de M 7	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	-		
4 j	Cour	Succession de niveaux de natures et d'épaisseurs diverses (limons, sables, graviers, cailloutis) contenant en général un peu de charbon et qqes petits fragm. de tuiles.	Remblais d'aménagement avant la construction du grand bâtiment	Après milieu 3 <sup>e</sup> s.	1599 3026		
4 k	Le long de M 48-M 49	Sommet damé des sables et graviers gris naturels	Sol	Dès fin 2 <sup>e</sup> s. ? → déb. 4 <sup>e</sup> s.	-		
4 l	Au sud de M 23	Comblement limoneux légèrement graveleux, organique.	Fosse ou tranchée	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s. ?	-		
4 m	Portique de façade	Comblement limoneux, fortement cendreux et organique, contenant qqes pierres et fragm. de tuiles.	Remplissage des trous de poteau st. 87-93 et st. 127	2 <sup>e</sup> ½ 3 <sup>e</sup> s. ?	1568		
5 a	P 4	Couche cendreuse avec qqes fragm. de charbon et qqes rares fragm. de tuiles	Occupation sur le sol st. 75	2 <sup>e</sup> moitié 2 <sup>e</sup> s. - après milieu 3 <sup>e</sup> s.	3006		
5 b	P 4	Couche argileuse brun-ocre compacte avec qqes fragm. de charbon	Sol st. 75	2 <sup>e</sup> moitié 2 <sup>e</sup> s. - 1 <sup>re</sup> moitié 3 <sup>e</sup> s.	3006		
5 c	P 3	Limon jaune et gravier abondant, très compact, avec qqes rares fragm. de tuiles très petits.	Sol st. 54	2 <sup>e</sup> moitié 2 <sup>e</sup> s. - 1 <sup>re</sup> moitié 3 <sup>e</sup> s.	-		
5 d	Cour	Sable argileux brun-jaune, ou évent. petites lentilles de limon ou de sable	Niveau de circulation et d'occupation sur le remblai 5e	2 <sup>e</sup> moitié 2 <sup>e</sup> s. - 1 <sup>re</sup> moitié 3 <sup>e</sup> s.	-		

N°	Situation	Description	Interprétation	Datation	Complexe (s)		
5 e	Cour (partie O)	Couche limoneuse, sableuse, caillouteuse avec fragm. de charbon et petits fragm. de tuiles	Remblai	2 <sup>e</sup> moitié 2 <sup>e</sup> s. - 1 <sup>re</sup> moitié 3 <sup>e</sup> s.	1582 1585 1595 1599 2642 2813 2818 2839 2848 2951 2952 2962	3001 3009 3027 3029	
6 a	Entrée centrale	Couche limoneuse, cendreuse, contenant mortier, fragm. tuiles (peu)	Occupation et démolition sur sol st. 48	fin 2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> s.	2828 3012		
6 b	Entrée centrale Cour (partie S)	Sable, gravier et cailloutis damés	Niveau de sol st. 48	fin 2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> s.	2829		
6 c	Entrée centrale	Couche limoneuse, charbonneuse brune à noirâtre, contenant fragm. de tuiles	Remblai d'aménagement	fin 2 <sup>e</sup> - déb. 3 <sup>e</sup> s.	1591 2965 3014		
6 d	Entrée centrale	Remplissage limoneux, organique	Comblement de la st. 50	fin 2 <sup>e</sup> - début 3 <sup>e</sup> s.	2925		
7 a	Entrée centrale	Sable et gravier damés	Sol st. 82	fin 1 <sup>er</sup> - 1 <sup>re</sup> ½ 2 <sup>e</sup> s. ?	1570 2967		
-	-	-	-	-	-		
7 b	Partie S de la zone	Succession de niveaux de nature, de composition et d'épaisseur diverses	Remblais	50-120	1569 1571 1575 1576 1579 1600 2629 2647 2825	2826 2838 2841 2844 2849 2905 2974 2980	2989 2992 2993 2997 3003 3016 3018 3022 3028
7 c	Entrée centrale	Niveau cendreux	Occupation? Niveau de travail	1 <sup>er</sup> s. ?	2689/7		
7 d	Cour (partie E) P 2	Sommet induré des sables et graviers oxydés à matrice argileuse (SGOMA)	Niveau de circulation (en partic. st. 29 et 135)	2 <sup>e</sup> ½ 1 <sup>er</sup> s. ?	2929		

N°	Situation	Description	Interprétation	Datation	Complexe(s)		
8 a	Parties septentrionale et centrale du secteur	Sables et graviers oxydés à matrice argileuse de couleur ocre (SGOMA)	Terrain naturel (matériaux de colluvionnement)	-	2667 2842 2939 2673: vestiges préhistoriques		
8 b	Tout le site	Lits successifs de sables et de graviers gris, oxydés en surface	Terrain naturel (dépôts lacustres)	-	-		

# Tableau des murs. Secteur Est

N°	Local	Description	Alt. max. RF	Alt. min. RF	Alt. max. F	Alt. min. F	Largeur		Lié à	Bute c/	Sert d'appui à	Entame	Perfore	Rattaché à	Scellé par	Strati(s)	Etat				
							E	F									1	2 a	2 b	3	4
M 1	-	Mur de terrasse maçonné	-	-	-	383.02	0.6	0.9	-	-	-	8 a	-	-	2 a				•	•	
M 2	P 5	Mur maçonné	383.64	383.52	382.87	382.38	0.7	0.95	M 5 st. 122 (?)	-	-	8 a	-	4 c	2 a	fig. 91				•	•
M 5	P 1 P 5-7	Mur maçonné	383.13	382.53	382.56	381.94	0.7	41.1	M 2 M 23	-	M 6	7 b 8 a	5 e	st. 4, 20, 94 4 f	2 a	fig. 113, 116, 123				•	•
M 6	P 1	Mur maçonné	382.78	382.56	382.11	382.10	0.45	0.6	M 22 (fond.)	M 5	-	7 b	5 e	st. 4, 19, 94 4 f	2 a	fig. 96				•	•
M 7	P 2	Mur maçonné	382.77	382.72	382.20	382.17	0.45	0.85	M 22 M 24	-	-	7 b 8 a	st. 48 4 j 5 e 6 b	st. 5, 6, 71, 134 4 c 4 e 4 g	2 a	fig. 91, 106				•	•
M 8 3 j	P 5,6	Cloison en terre	-	-	-	383.10	0.24-0.32		-	-	-	-	-	M 33 st. 1, 3 3 j 3 k 3 l	2 a	fig. 95					•
M 22	P 1,2	Mur maçonné	382.60	382.50	381.97	-	0.45	0.6	M 7 M 6 (fond.)	M 23	-	7 b	5 e	st. 4, 5, 6, 21 95 4 e 4 f 4 g	2 a					•	•
M 23	P 1,2	Mur maçonné	382.73	382.49	382.09	381.72	0.7	1.05	M 5 M 24	-	M 22	7 b	st. 48 6 b 6 c 7 a	st. 4, 5, 6, 30, 81, 87-93, 95, 123, 129 4 b 4 d 4 e 4 f 4 g	2 a	fig. 106, 107				•	•
M 24	P 2	Mur maçonné	382.78	-	-	382.19	0.45	0.65	M 7 M 23	-	-	7 b	st. 48, 78, 82 6 a 6 b 6 c 7 a	st. 5, 6, 81, 123 4 b 4 c 4 e 4 f	2 a	fig. 88				•	•



N°	Local	Description	Alt. max. RF	Alt. min. RF	Alt. max. F	Alt. min. F	Largeur		Lié à	Butte c/	Sert d'appui à	Entame	Perfore	Rattaché à	Scellé par	Strati(s)	Etat			
							E	F									1	2 a	2 b	3
M 50 2 b	P 8	Cloison en terre	-	-	382.78		~ 0.5	-	-	-	st. 124 6 c	st. 48 4 c 6 b	st. 124	2 b	fig. 92					•
M 51 2 b	P 8	Cloison en terre	-	-	382.70		~ 0.4	-	-	-	M 49 8 b	4 k	M 48	2 b	fig. 92					•

E: Elévation F: Fondation RF: ressaut de fondation.

En gras: n° de couches.

Tableau des structures Secteur Est

N°	Local	Description	Altitude	Réf.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	K	Etat				
												1	2 a	2 b	3	4
1	P 6	Sol de terrazzo	383.22-383.30 (surface)	fig. 95	-	-	-	M 8 ; M 26 ; st. 2, 57, 101- 102	M 27 ; M 45 st. 54	-						•
3 k					-	-	-	3 i 3 j	3 m 5 c 5 e	2 a						
2	P 6	Trou de poteau	383.25 (sommets)		-	-	-	st. 1	-	-	2971					•
3 i					-	-	5 e	3 k	-	2 a						
3	P 5	Sol de sable et gravier gris-vert avec nodules de chaux	383-27-383.40 (surface)	fig. 114, 116	-	-	-	M 8 ; M 33	M 27 ; M 44	-	2687					
3 l					-	-	-	3 j	5 e	2 a 2 c 3 k						•
4	P 1	Fond d'hypocauste (terrazzo)	382.48-382.54 (surface)	fig. 136	-	-	-	M 5 ; M 6 ; M 22 ; M 23 st. 5, 19, 21, 94, 95	-	-	2620					• •
4 f					-	-	7 b	4 e	7 b	2 a						
5	P 2	Sol de terrazzo (niveau de circulation)	383.04-383.19 (surface)	fig. 103, 106	-	st. 7	-	M 7 ; M 22 ; M 23 ; M 24 st. 04, 6, 21	st. 6		2691					• •
4 e					-	3 b	-	4 f	4 g	2 a						
6	P 2	Canal de chauffage en T	382.54-382.67 (surface)	Fig. 103, 106	-	-	-	M 7 ; M 22 ; M 23 M 24 st. 4, 5, 21	-	-						•
					-	-	7 b	4 e 4 f 4 g	7 b	3 c						





N°	Local	Description	Altitude	Réf.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	K	Etat			
												1	2 a	2 b	3 4
48	P 8	Sol de sable et gravier damés	382.67-382.80 (surface)	fig. 92	-	st. 50 ; st. 140	-	st. 50 st. 103	-	-	2829		•	•	•
6 b					-	2 b	-	-	6 c 8 b 7 b	4 j 6 a					
49	-	Foyer domestique dans la cour	383.37 (max.) ~ 383.0 (fond.)	fig. 91, 118, 138	-	-	-	st. 130, 132	-	-					•
					4 c	-	8 a	3 c-f	4 c	2 a					
50	-	Cloison légère	382.64-382.80	fig. 88	st. 48	-	6 c	st. 48	-	6 a 6 d	2925	•			
6 d					6 b	-	-	6 b	-	-	-				
54	P 3	Sol de limon et gravier damé	383.06-383.12 (surface)	fig. 95	-	-	-	M 27 ; M 44 ; M 45	-	M 8 st. 1, 3			•	•	
5 c					-	-	-	-	5 e	3 j 3 k 3 l					
57	P 6/ P 7	Trou de poteau	383.24 (sommet)		-	-		M 26 st. 1, 14	-	-	2970				•
3 i					-	-	5 e	3 k	-	2 a					
71	P 3/ P 4	Solin ou calage de pierres sèches	382.83-383.17 (sommet)	fig. 99	-	-	-	M 7	-	-	3002			•	
					-	-	5 e	-	8 a	2 a 3 m 4 c					
75	P 4	Sol d'argile	382.88-382.92 (surface)	fig. 96, 99	-	-	-	M 27, M 41 M 45	-	-	3006		•	•	
5 b					-	-	-	5 e	3 m 5 a						

N°	Local	Description	Altitude	Réf.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	K	Etat				
												1	2 a	2 b	3	4
78	-	Négatif de cloison (sablrière?)	382.43-382.53	fig. 89	st. 82	-	-	st. 79, 80, 82	-	-		•				
					7 a	-	7 b	7 a	-	6 c						
79-80	-	Trous de poteaux	382.50-382.54 (sommets)	fig. 89	st. 82	-	-	st. 78, 82	-	-		•				
					7 a	-	7 b	7 a	-	6 c						
81	-	Sol de sable et gravier	382.92-382.99 (surface)	fig. 88	-	-	-		4 c	2 a	2636					•
4 b																
82	-	Sol de sable et gravier	382.52-382.58 (surface)	fig. 88	-	st. 78-80	-	st. 78-80	-	-	1570 2967	•				
7 a					-	-	-	7 b	7 b	6 c						
87-89	-	Trous de poteaux du portique de façade	382.50-382.60 (sommets)	fig. 108	st. 48	-	-	M 23 st. 30, 90-93, 129	-	-						• •
4 m					6 b 6 c	-	7 b	4 d	-	2 a						
90-93	-	Trous de poteaux du portique de façade	382.54-382.58 (sommets)	fig. 109	st. 48	-	-	M 23 st. 30, 87-89, 129	-	-						• •
4 m					6 b 6 c	-	7 b	4 d	-	2 a						
94	P 1	Banquette de soutènement de la « suspensura », contre M 6	383.12 (somm.) 382.54 (base)	fig. 102, 136	-	-	-	M 5, M 6, M 22 st. 4, 19, 95	st. 4	-						•
					-	-	-	4 e 4 f	4 f	2 a						
95	P 1	Banquette de soutènement de la « suspensura », contre M 22	382.94 (somm.) 382.48 (base)		-	-	-	M 6, M 22, M 23 st. 4, 21, 95	st. 4	-						•
					-	-	-	4 e 4 f	4 f	2 a						

N°	Local	Description	Altitude	Réf.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	K	Etat				
												1	2	3	4	
96	-	Dépotoir contre le puits st. 122	~ 383.20 (fond)		-	-	-	-	4 c	2 a	2645 2916					•
97-98	-	Fosses	382.75-382.83 (sommets)		-	-	-	-	-	-						•
3 d					4 c 6 b	-	7 b	-	-	2 a 3 d						
99	P 5	Cavité de logement pour une cloison légère dans M 2	383.73 (somm.) 383.33 (base)	fig. 133	-	-	M 2	M 33	-	-						•
					-	-	-	3 j	4 c	2 a 3 j						
100	P 7	Trou de poteau	383.13 (sommets)		-	-	-	st. 14	-	-						•
3 i					3 m	-	5 e	3 k	-	2 a						
101-102	P 6	Trous de poteaux	383.15 (sommets)		-	-	-	st. 1	-	-						•
3 i					-	-	5 e	3 k	-	2 a						
103	-	Alignement de pierres sèches (calage de palissade?)	382.92 (sommets)	fig. 91	7 b	-	st. 135? 7 d? 8 a	st. 48 6 b	-	4 c 4 j	1580 2955	•				
122	-	Puits dans la cour	383.20-383.40 (margelle)	fig. 110, 139, 140	-	-	-	M 2 (?) st. 126	-	-						
			382.22 (lim. de fouille)		5 e	-	8 a	4 c	-	2 a						• •
123-125	-	Bases de molasse marquant l'entrée centrale du bâtiment	383.02 (123) 383.10 (124)	fig. 130, 131	st. 48	-	-	M 23, M 24, M 49 st. 81	-	-						• •
			383.17 (125)		6 b 6 c	-	7 b	4 c	-	2 a						
126	-	Lit de pierres devant le puits st. 122	382.85-383.00	fig. 140	-	-	-	st. 122	-	-						• •?
					-	-	5 e	-	-	4 c						

N°	Local	Description	Altitude	Réf.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	K	Etat				
												1	2	3	4	
127	-	Trou de poteau	382.40 (sommets)	fig. 107	-	-	-	st. 30 M 23	-	-					•	•
4 m					-	-	7 b	-	-	4 d						
129	-	Sol de sable et gravier	382.42-382.56 (surface)	fig. 107, 108	-	-	-	M 23 st. 30, 87-93, 127	-	st. 131					•	
4 d					-	-	7 b	-	7 b	2 a 3 g						
130	-	Fosse cendreuse	383.17 (sommets)	fig. 91	-	-	-	st. 49 st. 132	-	-	2833					•
3 d					4 c	-	8 a	3 e	-	2 a 3 d						
131	-	Recharge de sol de sable et gravier	382.50 (sommets)	fig. 108	-	-	-	st. 30	st. 129	-						•
3 g					-	-	-	-	4 d	2 a						
132	-	Niveau de travail et de circulation près de st. 49 (foyer)	373.17-383.22 (surface)	fig. 91, 97	-	-	-	st. 49 st. 130	-	-						
3 e					-	-	-	3 d	4 c	2 a						•
135	-	Niveau de travail au sommet du terrain naturel	382.58-382.98 (surface)	fig. 91	-	st. 103	-	-	-	-						
7 d					-	-	-	7 b	8 a	4 j 7 b					•	
134	P 2	Seuil d'accès à P 2 dans M 7	383.40		-	-	-	M 7 st. 5	-	-						•
					-	-	-	4 c 4 e	-	2 a						
140	-	Structure légère de nature indéterminée	382.76 (niv. d'apparition)	-	st. 48 4 c 6 b 6 c	-	M 24 6 b	-	-	2 b	2949					•
2 b																

En gras : n° de couches